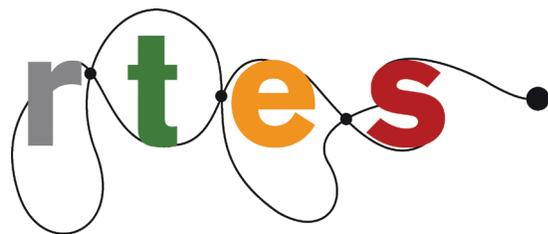




# POLITIQUE DE LA VILLE & ESS

## RepèrESS

Avec le soutien du CGET



Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire

# SOMMAIRE

**INTRODUCTION.....page 4**

**I. LA PLACE DE L'ESS DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE.....page 7**

**II. LES INITIATIVES DE L'ESS: DES RÉPONSES AUX ENJEUX DE LA POLITIQUE DE LA VILE.....page 11**

- A. Des convergences entre les actions de l'Economie Sociale et Solidaire et l'ambition portée par la politique de la ville.....page11
- B. Au moins cinq caractéristiques similaires dans la manière d'agir favorisent les convergences entre les interventions de l'ESS et des politiques de cohésion sociale et urbaine.....page 14
- C. Des réponses concrètes et opérationnelles apportées par les initiatives ESS aux besoins des territoires en contrat de ville.....page 15

**III. LES POINTS D'APPUI POUR DÉVELOPPER LES SOLUTIONS DE L'ESS DANS LES QUARTIERS.....page 27**

- A. L'implication des initiatives ESS et des habitants aux côtés des collectivités territoriales dans une logique de co-construction.....page 27
- B. L'impulsion et le soutien des bailleurs pour l'implantation et la consolidation des projets.....page 28
- C. L'implication et la mobilisation des partenaires privés.....page 28
- D. La mise en visibilité et l'essaiage de solutions existantes en les adaptant au contexte local.....page 29
- E. L'accompagnement spécifique des initiatives ESS en QPV.....page 30
- F. La prise en compte des différents modèles socio-économiques possibles.....page 31
- G. L'inscription sur un temps long et des relations de confiance.....page 33
- H. L'accompagnement et la reconnaissance de l'innovation comme moteur de développement économique dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.....page 33

**IV. COOPÉRER ENTRE ESS ET POLITIQUE DE LA VILLE : POUR PASSER À LA PRATIQUE, LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS.....page 34**

- Concrètement, l'ESS c'est quoi et quelle est sa valeur ajoutée pour les habitants et le développement des QPV ?.....page 34
- Quelle expertise métier de l'ESS pour favoriser l'accès à des emplois et des métiers des habitants des QPV ?.....page 35
- Je souhaite renforcer la place de l'ESS dans la rédaction des contrats de ville ? Comment faire ?.....page 35
- Comment favoriser l'emploi des habitants des quartiers prioritaires par les marchés publics ?.....page 37
- Comment s'appuyer sur les partenaires locaux pour renforcer l'appui des initiatives ESS en QPV ?.....page 38

# SOMMAIRE

<b>V. PRÉSENTATION DES INITIATIVES DU PANEL DE L'ÉTUDE : FICHES « DÉNICHÉ POUR VOUS »</b> .....	<b>PAGE 40</b>
Vers Un Réseau d'Achat Commun (VRAC).....	page 41
La Ferme des Possibles.....	page 43
KAPS- Koloc' à projet solidaire.....	page 44
Digifab.....	page 45
Pôle S.....	page 46
Ricochet Sonore.....	page 47
La Coopérative Hôtel du Nord.....	page 48
L'Accorderie de Lille.....	page 50
La Conciergerie Solidaire.....	page 51
La Régie de Laxou.....	page 52
Association Pour la Revalorisation de l'Estime de Soi (APRES).....	page 53
Groupe DiversCité.....	page 54
CAP Services.....	page 55
Les Coopératives de Jeunesse Ephémères.....	page 56
Rues du Développement Durable (RDD).....	page 58
BicyclAide.....	page 60
Etre Mobile C'est Permis (EMCP).....	page 61
Solidarauto 49.....	page 63

# INTRODUCTION

L'élaboration du présent guide s'inscrit dans la continuité des travaux menés par le RTES avec l'appui du CGET depuis 2015, sur les liens entre les politiques publiques de l'Économie Sociale et Solidaire et de la Ville. Ces travaux ont notamment conduit à l'organisation d'une rencontre en décembre 2015 à Plaine Commune et à l'édition d'un RepèrESS « [Politique de la ville & ESS. Initiatives, analyses et éclairages](#) ».

L'objectif de l'étude réalisée depuis 2017 est de poursuivre la réflexion notamment autour des questions relatives à :

- L'émergence des initiatives et la pérennisation de leurs modèles socio-économiques
- Les conditions de reproductibilité et d'essaimage, notamment en lien avec les collectivités adhérentes au RTES
- L'impact de ces initiatives en termes d'emplois
- L'articulation avec les politiques publiques (effet levier des politiques publiques).

**Cette étude vient croiser les évolutions notables, en matière de politique de la ville**, après le lancement en 2018 de la feuille de route gouvernementale en faveur des quartiers, l'évaluation des contrats de ville à mi-parcours et leur révision intervenant en 2019, et l'annonce de leur prorogation jusqu'en 2022.

**Cette publication sera enrichie d'autres analyses et témoignages de bonnes pratiques lors d'un séminaire participatif organisé le 10 septembre 2019 au CGET à Paris.** In fine, il s'agira d'alimenter les territoires inscrits en politique de la ville en pistes d'actions issues de l'ESS, en vue de renforcer et de diversifier les stratégies mises en œuvre pour et dans ces quartiers, en matière d'emploi et de développement économique.

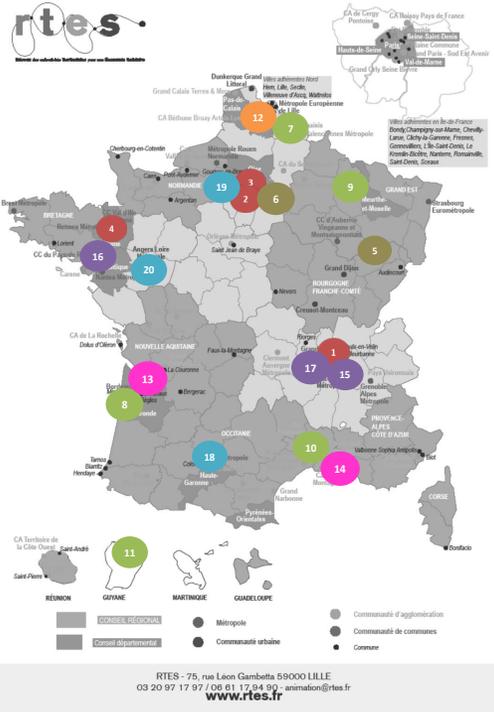
Une version finalisée du guide sera publiée à l'automne 2019 et diffusée en version papier et numérique.

## **Méthodologie et champ de l'étude ESS et Politique de la Ville, de 2017 à 2019**

Une vingtaine d'initiatives ESS volontaires ont été associées à cette étude, constituant un panel d'activités variées. Certaines d'entre elles étaient déjà impliquées dans la première phase de l'étude qui avait donné lieu à la publication du RepèreESS « Politique de la ville & ESS - Initiatives, analyses et éclairages » (septembre 2016), tandis que d'autres ont rejoint la démarche. Elles ont toutes comme point commun de s'inscrire à la fois dans le champ de l'ESS et de la politique de la ville, et croisent des thématiques qui seront mises en évidence dans cette nouvelle édition de l'étude : la mobilité, le numérique, les circuits-courts notamment.

Elles ont contribué aux travaux en apportant un éclairage sur :

- Les points d'appui permettant leur émergence et leur pérennisation sur les territoires en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)
- Leur articulation avec les politiques publiques de l'ESS et de la politique de la ville, voire d'autres politiques publiques
- Leur modèle socio-économique
- Leurs apports et impacts sur l'emploi et le développement économique dans leurs territoires d'implantation.



# Les 20 initiatives étudiées

### Alimentation / Circuit court

- 1 Vers un Réseau d'Achat Commun (VRAC)
- 2 Resto Passerelles (PTCE)
- 3 La Ferme des Possibles (Novaedia)
- 4 Le Bon Maurepas

### Numérique

- 5 DIGIFAB (ex Fabrikaweb)
- 6 Pôle S

### Services (entreprises ou particuliers)

- 7 L'Accorderie de Lille
- 8 La Conciergerie Solidaire
- 9 La Régie de Laxou
- 10 Association pour la Revalorisation et l'Estime de Soi (APRES)
- 11 Groupe DiversCité

### Logement / Habitat

- 12 Kolok à projet solidaire (KAPS)

### Culture / Patrimoine

- 13 Ricochet Sonore
- 14 Coopérative Hôtel du Nord

### Entrepreneuriat

- 15 CAP Services
- 16 Coopératives Ephémères
- 17 Rues du Développement Durable (RDD)

### Mobilité

- 18 Etre Mobile C'est Permis (EMCP)
- 19 BicyclAide
- 20 Solidarauto 49



Carte des initiatives du panel mobilisées dans le cadre de l'étude « Politique de la Ville & ESS » (Pluricité pour le RTES- 2019)

# I. LA PLACE DE L'ESS DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Plus de

**10 000 établissements  
employeurs**

pour plus de

**100 000 emplois**

sont situés dans un quartier prioritaire  
de la politique de la ville  
au 1er janvier 2018<sup>1</sup>.



L'ESS est « **un mode d'entreprendre et de développement économique** adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

1. un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices
2. une gouvernance démocratique, définie et organisée par les statuts, prévoyant l'information et la participation [...] des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise
3. une gestion conforme aux principes suivants :
  - les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement des activités de l'entreprise ;
  - les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées. »

*Article 1 de la Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'ESS*

<sup>1</sup> Les statistiques de ce chapitre sont extraites du rapport de l'ONPV :  
L'économie sociale et solidaire en quartiers prioritaires, Observatoire national de l'ESS et CGET - Mars 2019

### **L'ESS très présente dans les QPV des régions métropolitaines traditionnelles de la ville et les territoires ultra-marins**

Les établissements de l'ESS sont particulièrement représentés dans les QPV d'Île-de-France, de Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Hauts-de-France. La répartition territoriale des emplois de l'ESS en QPV résulte donc de cette implantation. Elle fait ainsi apparaître de fortes disparités régionales entre l'Ouest de la France où les emplois en QPV représentent moins de 3% des emplois de l'ESS et les régions historiques de la politique de la ville (Île-de-France, Hauts-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur) pour lesquelles l'emploi ESS dans les QPV pèse entre 5 et 10% de l'emploi du territoire. La situation des territoires ultra-marins (La Réunion, Guyane, Guadeloupe et Martinique) est particulière, puisque les QPV abritent jusqu'à 30% des emplois de l'ESS du territoire.

### **Un poids prépondérant des associations mais une tendance forte au développement de coopératives permettant d'associer un large panel de parties prenantes**

Si les associations sont majoritaires, y compris dans les QPV, de nouvelles coopératives se créent principalement sous la forme de SCIC (sociétés coopératives d'intérêt collectif) et de SCOP (sociétés coopératives et participatives).

Les activités de ces structures s'orientent vers l'accompagnement à la création d'entreprises (coopératives d'activités et d'emploi, coopératives jeunes de services, coopératives éphémères), l'économie circulaire (revalorisation de matériel médical et paramédical), ou encore la mobilité (auto-école sociale, location de véhicules, self-garage, etc.). Ces formes coopératives permettent d'associer largement les utilisateurs/bénéficiaires des biens et services, les fournisseurs/prestataires, mais aussi les partenaires publics.

### **L'action sociale et le secteur des sports et loisirs, principaux pourvoyeurs d'emplois de l'ESS dans les quartiers**

44,9 % des salariés travaillant au sein d'un établissement de l'ESS dans un QPV sont employés dans le secteur de l'action sociale. En cela, l'ESS répond au besoin d'accompagnement d'une population en situation de fragilité. Dans les QPV, les principaux emplois de ce secteur relèvent souvent des « autres actions sociales » (médiation sociale, prévention, solidarité, accueils de jours, etc. - selon la nomenclature d'activités française) et de l'accueil de jeunes enfants (crèches parentales/associatives), contrairement au reste du territoire où les emplois relèvent davantage de l'aide par le travail et de l'hébergement médico-social et social. Le poids de l'emploi de l'ESS dans le secteur des arts et spectacles et des sports et loisirs est également légèrement plus fort dans les QPV que sur l'ensemble du territoire.

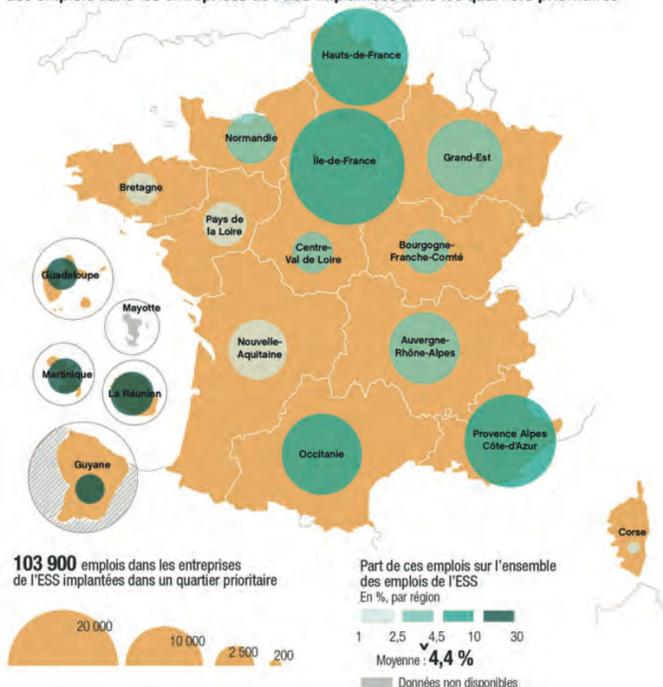


### La place de l'ESS et les différentes vagues de création de structures de l'ESS en quartiers politique de la ville

A partir d'une étude pilotée par **Danièle Demoustier** pour Alpes Solidaires sur l'agglomération grenobloise, on peut distinguer schématiquement plusieurs périodes historiques d'implantation d'acteurs de l'ESS en QPV :

- Dans les années 50 et 60 s'implantent des structures d'action sociale et d'équipements socio-éducatifs, qui aujourd'hui forment un socle historique et institutionnalisé très important ;
- Dans les années 70 s'implantent des acteurs de nature très différente, dans une dynamique davantage transversale ;
- Les années 80 voient la naissance des Régies de quartier et l'essor des services de proximité par et pour les habitants ;
- Les années 90 sont marquées par le développement des structures d'insertion par l'activité économique ;
- Enfin, les années 2010 marquent le retour de dynamiques transversales de l'ESS.

Les emplois dans les entreprises de l'ESS implantées dans les quartiers prioritaires



Source : « Les entreprises de l'ESS dans les quartiers politique de la ville »  
• CNCRESS/CGET • 2018.

« Au fil des dix dernières années, il y a eu des changements culturels pour les acteurs de l'ESS comme pour les élus locaux. Des changements accélérés par l'évolution des modèles économiques et les réformes de la formation, de l'insertion par

*l'activité économique...*

*qui obligent à travailler différemment, avec une émancipation des acteurs de l'ESS devenus plus autonomes.*

*Dans le même temps, j'ai le sentiment d'une évolution de la perception par les élus locaux, qui regardent moins les acteurs de l'ESS exclusivement comme des acteurs sociaux, mais qui les considèrent aujourd'hui davantage comme des acteurs économiques.*



**Mohamed Gnabaly,**  
*maire de l'Île-Saint-Denis et  
dirigeant-fondateur de la SCIC  
Novaedia*

*Sur le territoire de la Seine-Saint-Denis, les acteurs de l'ESS sont passés d'un statut « d'agents réparateurs », à un statut d'agents de développement local générateurs d'emplois et d'innovations.*

*La Politique de la ville accorde de plus en plus d'importance au développement économique local, et donc à l'ESS. Elle joue clairement un rôle de facilitateur et d'accélérateur pour les projets d'ESS.*

*Pour autant, son cadre réglementaire n'est pas toujours propice aux innovations, les priorités nationales ne correspondent pas toujours forcément à celles du terrain. Il faudrait davantage se concerter sur ces priorités et sur leurs déclinaisons locales. »*

# II. LES INITIATIVES DE L'ESS : DES RÉPONSES AUX ENJEUX DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

## A. Des convergences entre les actions de l'Economie Sociale et Solidaire et l'ambition portée par la politique de la ville

Portée par un enjeu de cohésion nationale, la loi du 21 février 2014 fixe à la politique de la ville et aux stratégies de renouvellement urbain des objectifs précis visant à réduire les écarts de développement et de conditions de vie entre les quartiers prioritaires de la politique de la ville et l'ensemble du bassin de vie des habitants, l'unité urbaine que constituent les métropoles et agglomérations.

Par les fondements et valeurs qui l'animent, par les types d'activités qu'elle fait émerger et développe, l'économie sociale et solidaire (ESS) apparaît comme une alliée naturelle de la politique de la ville : la palette des initiatives de terrain de ses acteurs fait de l'ESS une des réponses utiles à la réussite des contrats de ville et des projets de renouvellement urbain tant en matière de cadre de vie, que d'emploi et développement économique, ou de cohésion sociale.

*« Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics »*  
(Article 1 alinéa 2 de la loi du 21 février 2014).



**Ses champs d'intervention ont vocation à faire de l'ESS une réponse clef et multiforme à ces priorités de la politique de la ville<sup>3</sup> :**

- L'accès à la santé : 54% des complémentaires santé sont des mutuelles, l'un des acteurs historiques de l'ESS.

- L'accès à l'éducation et la culture : plus de 8 établissements d'enseignement culturel sur 10 sont issus de l'ESS (écoles de danse, de musique, de théâtre...).
- L'accès aux services : plus des 2/3 des entreprises de l'ESS relèvent d'une activité de services.

<sup>3</sup> <http://www.cncres.org/media/client/gridfichier/ressource1/panoramadeless2015-cncres-complet.pdf>

*« Agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles »*  
(Article 1 alinéa 3 de la loi du 21 février 2014)



**L'ESS est un acteur particulièrement présent et moteur sur ces champs du développement économique et de l'emploi et une passerelle pour**

**l'insertion professionnelle**<sup>4</sup> :

- Plus de 5 000 créations d'entreprises en moyenne chaque année.

<sup>4</sup> <http://www.cncres.org/media/client/gridfichier/ressource1/atlassess2017-planchechiffrescles.pdf>

- Plus de 11 000 établissements employeurs créés en moyenne chaque année.

- L'insertion par l'activité économique (IAE) est un des volets de l'ESS qui met l'insertion des personnes éloignées de l'emploi au coeur du projet d'entreprise. Les structures relevant de l'IAE exercent donc leur activité dans de nombreux domaines, notamment les services aux personnes et à la collectivité, et salarient 130 000 personnes par an.

*« Favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la mixité de leur composition sociale ; elle veille à ce titre à la revitalisation et la diversification de l'offre commerciale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville »*  
(Article 1 alinéa 7 de la loi du 21 février 2014)<sup>5</sup>



**Les acteurs de l'ESS sont des défricheurs d'activités nouvelles notamment en matière de mobilité et apportent leur mode d'entreprendre en matière de commerces, dans une « économie du quotidien »**<sup>6</sup> :

- 3 véhicules particuliers sur 5 et la moitié des deux-roues motorisés sont assurés par une mutuelle de l'ESS, et nombre de solutions alternatives à la mobilité (location de véhicules ...) sont initiées par des acteurs de l'ESS.

- 2,2% des commerces, en France, s'inscrivent dans le champ de l'ESS et des initiatives ESS contribuent à la revitalisation et la diversification de l'offre commerciale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

<sup>5</sup> Deux des six objectifs incontournables des projets de renouvellement urbain – Article 3.2 – Règlement général de l'Anru – 16 juillet 2015 : « Favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement économique. » ; « Renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants. »

<sup>6</sup> <http://www.cncres.org/media/client/gridfichier/ressource1/panoramadeless2015-cncres-complet.pdf>

*« Promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique »*

(Article 1 alinéa 8 de la loi du 21 février 2014)



**Par les valeurs qu'elle porte, ses champs d'activité et son mode de gouvernance, l'ESS est un acteur en pleine convergence avec les priorités de développement équilibré des territoires et de promotion de la ville durable. L'ESS innove dans les éco-activités à tous les stades. L'une de ses particularités est de raisonner en termes de filière<sup>7</sup> :**

- En amont : prévention, lutte contre le gaspillage, éducation à l'environnement, sensibilisation aux économies d'énergie...

- Dans la production de biens et de services, le « faire autrement » : transports alternatifs, autopartage, circuits courts, agriculture biologique, énergies renouvelables...

- En aval : récupération, tri et recyclage des déchets, réemploi, valorisation...

Ainsi, « la durabilité de l'ESS semble en accord avec les enjeux soulevés par les éco-activités : implication des parties prenantes et démocratie, intérêt collectif et réponse aux besoins, ancrage local, coopération entre acteurs, participation citoyenne, finalité autre que le profit... ».

<sup>7</sup> <http://www.cnres.org/media/client/gridfichier/ressource1/panoramadeless2015-cnres-complet.pdf>

## **B. Au moins cinq caractéristiques similaires dans la manière d'agir favorisent les convergences entre les interventions de l'ESS et des politiques de cohésion sociale et urbaine**

### **1 La transversalité**

est une caractéristique partagée par l'ESS et la politique de la ville. Elle se matérialise, pour ces deux secteurs, par la nécessaire collaboration entre divers services au sein des collectivités territoriales.

### **2 La recherche de la cohésion sociale**

L'ESS, comme la politique de la ville, vise à favoriser le bien-être de tous les habitants et à renforcer les liens sociaux au sein d'une communauté d'acteurs inscrits sur un même territoire.

### **3 Inscrire le pouvoir d'agir des habitants**

dans le pilotage, le suivi et la mise en oeuvre des actions est dans l'ADN de nombre d'initiatives de l'ESS et rejoint les objectifs de la politique de la ville fixés dans la loi de février 2014.

### **4 Initier des actions nécessairement territorialisées**

lors de sa création, de son développement voire de son essaimage, l'ESS vise par nature à s'inscrire dans l'écosystème local; par la géographie prioritaire, la politique de la ville est, par nature, territorialisée.

### **5 La culture de l'expérimentation**

est inhérente aux initiatives de l'ESS, tout comme elle l'est dans la politique de la ville, dont les crédits spécifiques n'ont pas vocation à suppléer les politiques et actions de droit commun, mais à intervenir dans une logique de subsidiarité et de complémentarité, en particulier dans une perspective d'expérimentation de nouvelles réponses.

## C. Des réponses concrètes et opérationnelles apportées par les initiatives ESS aux besoins des territoires en contrat de ville

### Des réponses socialement innovantes pour et avec les habitants des QPV

#### • L'ESS, un vecteur d'innovation sociale dans les QPV qui passe par l'implication des habitants

Nombre d'initiatives ESS implantées ou déployées dans les QPV sont des vecteurs d'innovation sociale, dans leur mode d'émergence, leur manière de se mettre en place et de se structurer. Elles associent largement les habitants à toutes les phases d'élaboration des réponses qu'elles proposent, jusqu'à la gouvernance des projets, dans une logique de co-construction.

Que l'expertise d'usage et le pouvoir d'agir des habitants soient réellement au coeur des projets, ne serait-ce pas là la plus grande innovation sociale que peut apporter l'ESS dans les quartiers en politique de la ville ? C'est la conviction partagée par plusieurs acteurs du panel d'initiatives ESS inscrits dans le champ de la présente étude.

Cette valeur ajoutée inhérente au montage de projets ESS rejoint pleinement une des priorités des contrats de ville : la participation citoyenne (habitants, usagers, associations) qui se formalise par l'association des conseils citoyens<sup>8</sup> à la gouvernance des contrats de ville.

<sup>8</sup> Les conseils citoyens, créés par la loi du 21 février 2014, ont pour objectif de créer un espace favorisant la co-construction par l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des contrats de ville. Ils sont composés d'habitants tirés au sort et de représentants des associations et acteurs locaux.



#### Le saviez-vous ?

L'ESS favorise l'implication des habitants dans la vie de leur quartier

L'implication recherchée des habitants dans la mise en œuvre d'initiatives ESS peut les conduire à aller plus loin dans des démarches de participation au sein du quartier : instances locales, réunions citoyennes, voire conseils citoyens.

Une évaluation récente des démarches d'auto-réhabilitation accompagnée pratiquées par l'association des Compagnons Bâisseurs dans des quartiers en QPV et en PRU, a montré comment la mobilisation des habitants pour apporter son aide à un voisin a souvent eu des effets plus larges, bien au-delà de l'action ponctuelle d'auto-réhabilitation : la volonté d'aller plus loin dans l'implication citoyenne dans le quartier.

Ces effets d'amplification de la dynamique citoyenne dans les QPV à partir d'une initiative ESS sont également perceptibles dans les actions menées par plusieurs des 20 initiatives ESS étudiées.



### Des Accordeurs impliqués

L'Accorderie est un projet ayant pour but de créer un système d'échange de services non marchands en défendant les valeurs de l'entraide, sur un principe simple et efficace : une heure de service offerte est égale à une heure de service reçue. L'association est gérée par ses « accordeurs », offrant ainsi un espace de participation pour les habitants du quartier au sein duquel elle est implantée, à travers notamment les permanences d'accueil, mais aussi l'implication dans le quotidien de la structure et dans les instances de gouvernance comme le Conseil d'Administration, etc. Comme la coordinatrice de **l'Accorderie de Lille** Fives l'explique :

*« L'un de nos objectifs premiers est de valoriser les compétences et potentialités de chaque personne qui pousse notre porte. Chacun met à disposition ses compétences et ses talents sous la forme d'offre de service et émet ses besoins ou envies grâce aux demandes de services.*

*Sur Lille, l'offre est ainsi très variée et peut relever de différents domaines tels que l'aide au déménagement, le jardinage, l'entretien ou la réparation automobile, l'organisation et l'animation de fête, l'hébergement de courte durée, l'initiation à la cuisine africaine, le transport, le soutien scolaire, l'initiation à une discipline sportive, l'appui sur des démarches juridiques et administratives, etc. De par l'implication forte des accordeurs dans le fonctionnement de la structure et dans sa gouvernance, nous poussons les habitants à développer leur participation et leur pouvoir d'agir à l'échelle de la structure mais également en dehors. »*

### Des Régies de quartier associent les habitants

Les habitants du quartier de Laxou sont étroitement associés à la gouvernance et à la gestion de la Régie de quartier avec un conseil d'administration composé de représentants d'habitants, d'acteurs associatifs, économiques et institutionnels. Par ailleurs les actions menées par la régie (relevant de l'ESS, de l'IAE et de l'éducation populaire) s'inscrivent dans une pédagogie active qui associe étroitement les habitants dans la co-construction de réponses aux besoins identifiés sur le quartier (jardin partagé, ateliers dédiés aux travaux d'embellissement des appartements, animations culturelles, etc.).

*« On cherche toujours une manière de travailler sur une thématique sans que ce soit le thème principal : ainsi, par exemple, lorsque qu'on veut connaître la vision des habitants sur leur quartier, on ne le leur demande pas directement. On leur propose par contre un support qui facilite leur prise de parole, comme par exemple un faux photomaton grâce auquel ils peuvent exprimer plus facilement les choses. De la même manière, on ne travaille pas sur les difficultés linguistiques et d'écriture par un cours FLE, mais on monte ensemble des projets d'émission tels que les « ateliers radio ».*



Directeur de la **Régie de Quartier de Laxou**

Cette capacité et volonté des structures de l'ESS de mobiliser les habitants peut être reconnue et soutenue par les acteurs

publics, par exemple les collectivités locales.

« On a besoin de sortir d'une logique de silo pour privilégier une approche plus territoriale.

En Bretagne, il existe une structuration assez forte de l'accompagnement, favorisée par la présence de TAG Bretagne (réseau de propulseurs d'entrepreneuriat collectif et d'innovation sociale). [...] Les collectivités peuvent être un véritable levier dans l'accompagnement des initiatives ESS.

En tant qu'outil d'animation du territoire, elles permettent de faire émerger et de participer au développement de projets innovants tel que le Bon Maurepas à Rennes, une Coopérative de territoire qui a eu un réel impact sur les bénéficiaires, sur le quartier et qui a permis à

plusieurs acteurs du territoire de travailler ensemble.

En tant que partenaire financier, la collectivité a également un rôle à jouer pour donner du temps et permettre une réflexion collective sur le long terme.

En tant que collectivité nous avons le temps d'aller sur des projets émergents, de faciliter leur construction.

C'est compliqué aujourd'hui de dire qu'on va lancer un projet qui verra dans quelques années, mais je suis persuadée que justement, les collectivités sont des interlocutrices précieuses sur ce type de projet car nous agissons avec une dimension temps qui n'existe pas forcément ailleurs. »



**Emmanuelle Rousset,**

vice-présidente à la Politique de la Ville, à l'ESS et au développement social local, du Conseil départemental d'Ille et Vilaine, lors du séminaire RTES du 18 septembre 2018

• **Les initiatives ESS sont des réponses à des besoins vitaux du quotidien des habitants** notamment relevant du secteur social, de la santé, de l'alimentation ou de l'accès au logement.

Au-delà du fait d'associer les habitants dans le montage et/ou la mise en oeuvre

des projets, les initiatives ESS viennent répondre à des besoins essentiels.

Les initiatives étudiées permettent d'explorer en particulier deux secteurs pour lesquels l'ESS propose des réponses de proximité et innovantes : l'alimentation et l'accès au logement.



### Le droit d'accéder à une alimentation de qualité : VRAC (Vers un Réseau d'Achat Commun)

Cette initiative propose aux habitants de quartiers prioritaires des produits de qualité (bio et/ou locaux) à des prix raisonnables, grâce au groupement de commandes, à la réduction des coûts intermédiaires (circuits-courts) et superflus (limitation des emballages). Depuis le 1er janvier 2018, les habitants de quartiers prioritaires adhèrent pour 1 euro aux groupements d'achats, en payant au prix coûtant leurs commandes; tandis que les habitants hors quartiers prioritaires payent une adhésion solidaire de 20, 30 ou 50 euros tout en profitant de 10% de marge sur leurs commandes. A terme, l'objectif est de générer de l'autofinancement dans le cadre de la structuration nationale du projet.

### L'accès au logement enrichi d'une démarche de dynamisation du lien social : KAPS Koloc'

L'association de la fondation étudiante pour la ville (Afev) propose l'implantation de Koloc' A Projets Solidaires (KAPS) dans les quartiers populaires. Les KAPS permettent à des jeunes de vivre en colocation et de s'engager avec les habitants dans des quartiers populaires et favoriser ainsi le vivre ensemble. Recrutés, formés et accompagnés par les équipes Afev, les colocataires solidaires appelés « kapseurs » développent des actions solidaires avec et pour les habitants : animation de temps de convivialité entre voisins, accompagnement d'enfants et de jeunes en fragilité scolaire, (ré)investissement d'espaces publics partagés (jardins partagés, fresques murales...), co- construction de projets avec les structures de quartier et les habitants (publication d'un journal de quartier, spectacle en appartement...).



## Initier des dynamiques professionnelles, notamment en direction de la jeunesse, en favorisant l'accès à la qualification et à la mobilité favorisant l'accès à l'emploi

A partir d'actions valorisantes et mobilisatrices, bien au-delà d'une logique réparatrice de levée de freins, des initiatives ESS ont la capacité d'initier des dynamiques professionnelles par l'accès à la qualification à des métiers porteurs

d'avenir tels que le numérique, même pour des jeunes et adultes peu qualifiés voire ayant connu l'échec scolaire, et sur la mobilité, un autre levier clef de l'accès à l'emploi.

### • De l'accès aux outils digitaux à l'insertion par le numérique

Certaines initiatives de l'ESS telles que celles portées par Pôle S, font du numérique un tremplin pour lutter contre les stratégies de ruptures des parcours de jeunes des QPV.

D'autres projets relevant de l'ESS, tels que celui de Digifab (anciennement Fabrikaweb), mettent en place, dans trois régions, des parcours de formation qualifiante donnant accès à un titre professionnel bac+2, y compris pour des habitants en échec scolaire, ou ne disposant pas du bac.

### La Grande Ecole du Numérique dans les quartiers prioritaires : PôleS et Digifab

• **PôleS** : Pour lutter contre l'exclusion des jeunes peu diplômés ou en décrochage et des demandeurs d'emploi, l'association Le PôleS a ouvert des tiers-lieux où elle propose des ateliers de découverte, de remobilisation et des formations professionnelles aux métiers du numérique. Des projets labellisés par la Grande Ecole du Numérique, qui cible notamment les formations situées en quartiers prioritaires de la politique de la ville.

• **Digifab** : Azouz Manaï, fondateur de Digifab, a été reconnu comme un talent régional et national. Il est devenu une sorte d'ambassadeur auprès des jeunes, témoignant de la capacité de réussir grâce au numérique.



• **La mobilité géographique facilitée pour favoriser l'accès à l'emploi**, notamment par la réparation et la location de véhicules de location

Les acteurs de l'ESS font partie des précurseurs qui agissent en direction

des personnes qui présentent des vulnérabilités matérielles et économiques (achat de véhicule), géographiques (déficit d'offre de mobilité), sociales ou organisationnelles freinant l'accès à une mobilité autonome, et dès lors, en particulier, freinant des parcours dynamiques et continus vers l'emploi.



**La mobilité facilitée :**

**BicyclAide**, **Solidarauto49**,  
**Être Mobile C'est Permis (EMCP)**

• **BicyclAide** : créée en 2009 à l'initiative d'un groupe de citoyens à Clichy, la SCIC BicyclAide agit pour promouvoir la mobilité douce et l'usage du vélo par tous, dans une logique d'économie circulaire. A l'origine d'un atelier vélo d'insertion, BicyclAide développe également des ateliers pédagogiques mobiles ainsi qu'une vélo-école.

• **Solidarauto49** : regroupe deux garages solidaires à Trélazé et à Angers dans le quartier prioritaire de la politique de la ville « Belle Beille ». Développant trois activités : vente, réparation et location de véhicules, ces garages conventionnés « entreprises d'insertion » ont pour double objectif de faciliter la mobilité des personnes en situation de précarité et l'insertion professionnelle de salariés se formant au métier de mécanicien automobile.

• **Être Mobile C'est Permis**, plateforme de mobilité solidaire implantée à Toulouse depuis 2009. Pour sa directrice : « *Partant du constat que la mobilité est l'une des principales causes d'exclusion sociale et professionnelle, notre association « Être Mobile C'est Permis!* » porte des projets visant à développer l'autonomie des personnes en parcours d'insertion sociale et professionnelle. Nous cherchons à apporter des réponses personnalisées face aux difficultés que peuvent rencontrer les personnes du quartier prioritaire de Papus, à Toulouse. Pour certains, ces difficultés sont d'ordre économique, pour d'autres le manque de mobilité peut aussi être lié à une méconnaissance de l'offre et des opportunités ou à une crainte. Nous travaillons sur tout cela, de façon individuelle et collective afin d'encourager le lien social. [...] Cette dernière dimension est très forte et à plus long terme nous envisageons de renforcer encore plus ce lien entre mobilité et lien social par de nouveaux services. »

**Karine Roux**, Directrice d'EMCP

• **L'insertion par l'activité économique, un acteur historique de l'insertion socioprofessionnelle des QPV, en pleine dynamique de développement et d'innovation**



Le saviez-vous ?

L'insertion par l'Activité Economique (IAE) s'inscrit de mieux en mieux dans les dynamiques de l'ESS, et a largement évolué, avec un professionnalisme renforcé et reconnu tant dans la construction de parcours d'insertion qualitatifs que dans le lien aux acteurs économiques, notamment par un développement de l'activité IAE sur une entrée par filières métiers.

La capacité de l'IAE à apporter des réponses aux personnes en difficultés pour accéder à l'emploi, très présentes dans les QPV, est aujourd'hui soutenue par des programmes nationaux, en particulier dans le cadre du Plan Pauvreté lancé en 2018 et du plan «10 000 entreprises pour l'inclusion et l'insertion professionnelle» :

- Le plan d'investissement dans les compétences (PIC), de nature à renforcer les moyens d'action des SIAE : Objectif de 100 000 contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI) supplémentaires d'ici la fin du quinquennat. 260 millions d'euros pour l'IAE dans le PIC d'ici 2022, mobilisation du dispositif SEVE : SIAE et Entreprise Vers l'Emploi.
- Mise en place (Circulaire du 4 février 2019) du « plan 10 000 entreprises pour l'inclusion et l'insertion professionnelle » : son objectif est d'atteindre « une cible de 10 000 entreprises mobilisées à échéance 2022 sur l'ensemble du territoire, en moyenne 100 entreprises par département » (les entreprises engagées en faveur des QPV dans le cadre du PAQTE pouvant être valorisées).

Ces programmes nationaux qui visent à amplifier la capacité d'intervention des SIAE, tant quantitative (plus de postes d'insertion offerts aux personnes en difficultés pour accéder à l'emploi) que qualitative (plus de formation dans les parcours d'insertion et une connexion plus forte avec les entreprises pour des sorties vers l'emploi réussies) sont une opportunité à saisir par les acteurs de la politique de la ville : c'est notamment la possibilité de soutenir l'innovation dans l'IAE, par des programmations annuelles plus qualitatives, mettant l'accent sur les parcours intégrant un volet formation et/ou une connexion plus affirmée avec les entreprises.

Pour illustration, la programmation du contrat de ville d'Amiens Métropole inscrit son soutien à une action mutualisée de 4 SIAE pour favoriser la sortie en entreprise des salariés en insertion, en grande majorité issus des QPV : l'action « Passerelle 80 ».

La qualité de la mission d'insertion socioprofessionnelles de l'IAE a par ailleurs été reconnue et encouragée par deux rapports publics publiés récemment.

- **Celui de la DARES**<sup>9</sup>, qui reconnaît que le parcours d'insertion est favorable aux salariés de l'IAE et qu'il joue positivement sur leur probabilité d'accéder à une formation et d'être en emploi dix-huit mois après l'entrée dans une structure de l'IAE.
- **Celui de la Cour des Comptes**<sup>10</sup>, qui appelle à conforter l'action des acteurs de l'insertion par l'activité économique en faveur de l'emploi des personnes les plus fragiles, et qui porte une « *appréciation positive* » sur cette composante de l'ESS dont les « *résultats encourageants* » sont salués. Le rapport indique que les structures d'insertion par l'activité économiques sont des acteurs de la

<sup>9</sup> DARES - Document d'étude – « *Quels effets de l'accompagnement sur le devenir des salariés en insertion ?* » N° 224 sept 2018

<sup>10</sup> Cour des Comptes – « *L'insertion des chômeurs par l'activité économique, une politique à conforter* » - Janv 2019

cohésion sociale et de la lutte contre l'exclusion et le chômage, qu'elles contribuent au développement des territoires, créent de l'emploi local et participent au maintien d'activités économiques dans des territoires parfois délaissés par les entreprises traditionnelles.

**Typologie des structures de l'insertion par l'activité économique<sup>11</sup> :**

	<b>Production et vente de biens et de services</b>	<b>Mise à disposition de salariés</b>
<b>Secteur marchand</b>	<b>906 entreprises d'insertion (EI)</b> Salariés embauchés en contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI), participant à la production de biens et de services destinés à être commercialisés sur un marché.	<b>260 entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)</b> Salariés mis à disposition auprès d'entreprises clientes, dans le cadre de contrats de travail temporaire.
<b>Secteur non marchand ou dont le caractère lucratif est limité</b>	<b>1 877 ateliers et chantiers d'insertion (ACI)</b> Salariés embauchés principalement en CDDI mis en situation de travail sur des actions collectives qui participent essentiellement au développement des activités d'utilité sociale, répondant à des besoins collectifs non satisfaits.	<b>6 90 associations intermédiaires (AI)</b> Salariés recrutés sur des contrats à durée déterminée d'usage (CDDU), mis à disposition auprès de particuliers, collectivités locales, entreprises, pour la réalisation de travaux occasionnels.

<sup>11</sup> Source : Cour des Comptes – données Dares pour 2016.

## L'ESS comme levier pour favoriser la mixité sociale et fonctionnelle effective dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

**La mixité sociale et fonctionnelle effective des quartiers est essentielle à la réduction des écarts** entre les quartiers prioritaires de la politique de la ville et le reste de l'unité urbaine. La mixité est dépendante d'autres facteurs, comme le manque d'attractivité de ces territoires.

L'ESS fait preuve de sa capacité à modifier l'image des quartiers, ou de telle rue ou îlot d'un quartier, à partir d'une dynamique d'un usage renouvelé, d'un travail de terrain mené en continu.

© Ricochet Sonore



### **Ricochet Sonore**, un acteur de cohésion sociale, via la culture musicale

L'association Ricochet Sonore a été fondée en octobre 2014 par des passionnés de musique, convaincus qu'elle est un formidable vecteur de rencontre et de partage. En s'appuyant sur un vaste réseau de musiciens et en agissant en tant que médiateurs, Ricochet Sonore propose la mise en place d'actions musicales de proximité dans des quartiers populaires en Gironde, dans le but de favoriser la cohésion sociale et l'accès à la culture pour tous.

Les actions sont co-construites avec des structures d'accueil et leur public, des bailleurs sociaux, des collectivités et des habitants.

Les DJ Sets participatifs : les sélections musicales peuvent être élaborées en amont d'un événement avec les publics, ou sur le moment même en alternant propositions du public et de l'association, ceci afin de favoriser à la fois l'implication des personnes, l'échange et la diversité.

**La Coopérative Hôtel du Nord : un acteur de la mixité fonctionnelle par l'usage**

Hôtel du Nord est une coopérative d'habitants et d'acteurs associatifs, composée aujourd'hui de 71 sociétaires issus du quartier qui proposent l'hospitalité et la découverte du patrimoine des quartiers de l'arrière port de Marseille sous forme de chambres d'hôtes, de balades urbaines et de vente d'ouvrages et de productions locales. Créée en 2011, elle s'inscrit dans la poursuite d'un processus patrimonial initié en 1995.

Son objet social est de valoriser économiquement le patrimoine présent dans plusieurs arrondissements de Marseille et à Vitrolles pour le conserver « en vie » et améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants. Le projet de la coopérative a également pour ambition de favoriser les liens sociaux et les dynamiques de quartier.

La qualité de son projet et sa réussite en termes de mixité rayonne à l'échelle nationale puisque la coopérative Hôtel du Nord a participé activement au développement de la plateforme numérique de voyage développée par la coopérative Les oiseaux de passage qu'elle a cofondée en 2016, mais aussi européenne en poursuivant sa participation à la « communauté de Faro » mise en place par le Conseil de l'Europe et qui compte à ce jour une douzaine de membres dont un bon nombre ont déjà coopéré avec Hôtel du Nord.



**La mixité intergénérationnelle est également un sujet porté par l'ESS dans le cadre du logement,** comme évoqué dans

la présentation de l'action de Kaps Koloc', sur laquelle le bailleur social Espacil apporte son témoignage :

« Espacil c'est plus de 23 000 logements dans l'Ouest et l'Île-de-France, avec une spécificité sur le logement des jeunes. Quand on a découvert le projet de KAPS [Kolocations à projets solidaires] on a adhéré très rapidement parce qu'on y a vu un partenariat innovant avec l'AFEV qui portait un projet commun au notre à savoir le changement d'image des quartiers auprès des habitants.



**Amel Tebessi,**  
du bailleur Espacil,  
lors du séminaire du  
18 septembre 2018

On est très complémentaire puisque nous sommes en charge de la mise à disposition des logements, l'AFEV est davantage sur le volet activités.

C'est donc un accompagnement pluriel des projets et c'est ce qui en fait sa force. Aujourd'hui KAPS c'est même devenu un projet inter-bailleurs, il entraîne un effet certain sur la coopération et le travail en commun.»

## Développement d'activités économiques et redynamisation des quartiers prioritaires

Le développement économique et la redynamisation des quartiers, qui fait écho à la progression recherchée d'une mixité fonctionnelle dans les quartiers est un des leviers activés par l'ESS en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Les structures de l'ESS sont parfois le premier employeur du quartier, tels que la Régie de quartier de Laxou, avec 60 salariés.



### Les Coopératives de services éphémères

L'expérimentation régionale des coopératives éphémères menée en Bretagne agit en faveur de l'emploi et de l'activité économique dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, qui constituent l'une des manifestations principales des inégalités que vivent leurs habitants et qui se traduit notamment par : un tissu économique moins développé et plus fragile que dans le reste du territoire, un déficit d'accès aux biens et aux services, un sous-emploi massif, notamment parmi les jeunes et les femmes.

Pour y répondre, les coopératives éphémères visent à tester et diffuser des expériences innovantes d'entrepreneuriat collectif dans les quartiers prioritaires et ce, en trois temps :

- 1) Une période d'intégration entre les coopérateurs visant à créer une dynamique de groupe et un travail autour des valeurs / principes de la coopération.
- 2) Une phase de construction de la coopérative (organisation du temps de travail, répartition des missions, choix du nom de la coopérative, etc.) puis de formation des coopérateurs.
- 3) Enfin, la vie économique de la coopérative à travers laquelle les coopérateurs réalisent des prestations de service définies à partir de leurs savoir-faire et des besoins du territoire. Ces services sont destinés à des entreprises, des collectivités territoriales ou des particuliers.

Les jeunes coopérateurs sont ainsi familiarisés durant toute la durée de l'expérimentation avec les principes de démocratie interne, de gouvernance partagée et d'entrepreneuriat. Ils sont ainsi remobilisés et s'engagent dans de nouveaux parcours d'accès à l'emploi ou à la formation à la suite de cette expérience.

©Captain Ludd



**Le triple impact de Rues du Développement Durable (RDD) sur la dynamique du quartier de Crêt de Roc**

RDD a été fondé en 2009 à Saint-Etienne afin de favoriser l'implantation sur le quartier prioritaire de Crêt de Roc d'activités s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

« Trois types d'impacts sont recherchés par notre projet :

- A court terme, il existe un effet direct d'amortissement du coût des loyers que nous payons afin d'accueillir l'activité des porteurs de projets qui (ré)occupent les rez-de-chaussée ;
- A moyen terme, les baux visant l'accueil des activités sont basculés vers un bail direct porté par le porteur de projet, entraînant un dynamisme dans la rue, par l'implantation d'activités pérennes ;
- Enfin à moyen et long terme, d'autres activités telles que des commerces, des services ou de l'artisanat se sont progressivement installées dans la rue, attirées par la dynamique d'attractivité. »

**Thomas Benoît**, chargé de développement de l'association RDD lors du séminaire du 18 septembre 2018.

« L'ESS et la politique de la ville ont des liens solides et anciens. L'ESS est un acteur du développement social identifié et présent dans les instances de concertation et de coordination. Les enjeux liés à l'ESS sont par exemple pris en compte dans les contrats de ville.

Depuis 2016 on voit un soutien fort de la politique de la ville en termes de subvention avec par exemple : l'atelier de valorisation des déchets, la mise en place d'une accorderie, et la mise à disposition de rez-de-chaussée vacants. Il demeure néanmoins une interrogation quant à la pertinence et l'adaptation de la subvention telle que conçue dans le

cadre de la politique de la ville pour soutenir des dynamiques ESS ». [...]

« La démarche d'évaluation basée sur les arbres d'objectifs semble pertinente pour mesurer les effets sur une échelle de temps court (d'un an). Il s'agit maintenant

de conforter et modéliser les dynamiques d'innovation solidaires en relation avec les dynamiques portées par la Ville de Saint-Etienne et la Métropole. À l'initiative de Rues du Développement Durable, cette année la ville a décidé de fonctionner sous forme de prestation pour permettre de mieux articuler les interventions directes de la ville avec la démarche de RDD sur des rez-de-chaussée vacants. »



**Florent Zampa**, chef de projet contrat de ville, Ville de Saint-Etienne, lors du séminaire du 18 septembre 2018

# III. LES POINTS D'APPUI POUR DÉVELOPPER LES SOLUTIONS DE L'ESS DANS LES QUARTIERS

## A. L'implication des initiatives ESS et des habitants aux côtés des collectivités territoriales dans une logique de co-construction

Le partenariat entre politiques publiques, initiatives de l'ESS et habitants est une clé pour répondre aux enjeux des territoires, de manière générale mais de surcroît dans le cadre de la politique de la ville où les notions de coopération, de co-construction et d'ambition commune sont des ingrédients indispensables au développement socio-économique local.

« Les projets ESS sont autant socio-économiques que politiques. Pour réussir, ils s'ancrent nécessairement dans un projet de territoire, porté par les élus locaux. »



**Mohamed Gnabaly,**  
maire de l'Île-Saint-Denis et  
dirigeant-fondateur de la SCIC  
Novaedia

Pour Pôle S, lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt vie associative dans les quartiers populaires du CGET, l'ambition de faire des tiers-lieux numériques des espaces d'émancipation collective dans les quartiers est nécessairement partagée.

« Notre programme, encore une fois, est le fruit d'une co-construction avec les habitant.e.s des quartiers, notamment avec celles et ceux des quartiers Nord de Marseille. Nous croyons tout particulièrement dans la force des projets pensés par les habitant.e.s pour leur territoire. De la sensibilité de notre vécu naissent nos projets et c'est notre fierté. »



**Claude Sicart,**  
président du Pôle S

## B. L'impulsion et le soutien des bailleurs pour l'implantation et la consolidation des projets

Qu'il s'agisse d'apporter des réponses aux besoins quotidiens des habitants et d'améliorer leur cadre de vie, bailleurs sociaux et acteurs de l'ESS partagent des enjeux communs, un engagement sur des activités à forte utilité sociale, et un nécessaire ancrage territorial.

Le soutien et l'implication des bailleurs aux côtés des initiatives ESS est par ailleurs en forte progression ces dernières années notamment en lien avec l'évolution des missions des bailleurs, positionnés sur des programmes dépassant le simple cadre du logement social.

Qu'il s'agisse de nouvelles façons de produire, de consommer, de se déplacer, d'avoir accès à la culture et aux loisirs, ou de faciliter l'implantation d'activités économiques dans les quartiers, les bailleurs sont devenus des partenaires incontournables des initiatives ESS.

*« Le développement de VRAC ne peut se faire qu'avec l'appui des bailleurs qui sont des relais indispensables. Ils facilitent la mise en réseau avec les acteurs du territoire, renforcent la visibilité du projet et soutiennent de différentes manières (financement, mise à disposition de locaux, mobilisation des agents de développement et des gardiens d'immeuble...). »*



**Boris Tavernier,**

*dirigeant fondateur de VRAC*

## C. L'implication et la mobilisation des partenaires privés

Aux côtés des collectivités et des bailleurs, d'autres partenaires sont également présents et engagés auprès des initiatives de l'ESS sur les quartiers politique de la ville. C'est notamment le cas des entreprises qui soutiennent de plus en plus et se mobilisent aux côtés des actions porteuses de cohésion et d'inclusion sociale :

- En développant une politique d'achats responsables contribuant au développement d'activités des entreprises de l'ESS ;
- En renforçant leurs partenariats avec les structures d'insertion par l'activité économique sur les volets formation et recrutement ;
- En soutenant et en contribuant au financement de mesures d'impacts locales.



### Focus sur la Fondation Écureuil et solidarité et le programme P'INS

**La Fondation Ecureuil et solidarité** (fonds de dotation de la Caisse d'Épargne) finance depuis de nombreuses années des Projets d'Économie Locale et Sociale (PELS) dont un projet de formation autour de l'éco-conduite (ou conduite citoyenne) lancé il y a quelques mois par l'association Etre Mobile C'est Permis. Cette initiative a pour but d'inciter les conducteurs à pratiquer une conduite économique, environnementale et sécuritaire.

**La Fondation MACIF et l'Avisé portent le programme P'INS** qui a notamment permis à la Conciergerie solidaire d'enclencher une démarche de duplication sur d'autres territoires. Ce programme s'est installé depuis 5 ans dans le paysage des dispositifs d'accompagnement des innovations sociales et plus particulièrement dans les démarches d'essai avec un programme mêlant approche individuelle, collective et fonds d'ingénierie.

## D. La mise en visibilité et l'essai de solutions existantes en les adaptant au contexte local

Comme l'illustre la première partie de ce guide, de nombreuses initiatives ESS apportent et pérennisent dans les territoires en contrat de ville des réponses innovantes aux besoins des habitants, pleinement en phase avec les enjeux de cohésion sociale et urbaine.

Si toutes ne sont, bien sûr, pas duplicables à l'identique d'un territoire à l'autre, deux leviers seraient mobilisables pour que les initiatives ESS s'inscrivent plus aisément dans les interventions des contrats de ville en faveur des habitants des QPV.

Un premier levier est de renforcer la visibilité des initiatives ESS présentes dans les quartiers ou implantées à l'échelle de l'agglomération et de la métropole, ou encore sur le territoire départemental ou régional. Cette recherche de visibilité doit se penser tant à l'égard des habitants

que des acteurs des quartiers qui peuvent y trouver là une réponse à des besoins repérés : visibilité sur les champs d'expertise des initiatives ESS (pour une alimentation de qualité, des services à la personne ...), mais aussi visibilité sur la manière d'agir, en proximité, avec les habitants et les acteurs locaux.

Là est le deuxième levier : accompagner l'essai d'initiatives ESS dans les QPV, lorsque cet essai est pertinent au regard de la réponse que peut apporter l'initiative ESS aux habitants des QPV, afin qu'elle s'inscrive bien dans l'écosystème local et s'ajuste aux besoins spécifiques locaux, tant dans le service apporté que dans la manière d'associer les acteurs locaux au montage et à l'ancrage local de l'initiative : cf. pour illustration, l'exemple de l'implication d'un conseil citoyen dans l'essai d'une initiative ESS sur le champ de l'alimentation.

### Focus sur le diagnostic des besoins des habitants réalisé par les conseils citoyens

Instaurés par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, les conseils citoyens contribuent à toutes les étapes de l'élaboration des contrats de ville, au même titre que l'ensemble des acteurs institutionnels : diagnostic, définition des enjeux et des priorités, identification des ressources mobilisables, programmation des actions, mise en oeuvre, suivi, évaluation.... Ils représentent donc un atout majeur pour identifier les réponses à apporter aux besoins des habitants, et s'assurer que les solutions mises en oeuvre localement, lorsqu'elles s'inspirent de projets existants, sont bien ajustées et adaptées au contexte local. L'expertise d'usage des conseils citoyens est un véritable atout pour ancrer et non plaquer les réponses sur un territoire. Pour illustration, à Toulouse, la recherche par le conseil citoyen d'une réponse aux besoins récurrents des habitants en matière d'alimentation de qualité, à des coûts abordables et en proximité, a pu se concrétiser avec le projet VRAC, dans le cadre d'une démarche d'essaimage sur le territoire toulousain.



*« Il faut prendre le temps de bien décrypter les spécificités territoriales (partenaires et acteurs en présence). Le porteur du projet d'essaimage doit s'appropriier le projet pour ne pas rester sur le cadre initial »*



**Josselin Noire,**  
directeur associé de la  
Conciergerie solidaire

## E. L'accompagnement spécifique des initiatives ESS en QPV

Parce que les initiatives ESS visent à être des réponses « sur mesure » aux besoins des habitants et territoires en politique de la ville, leur inscription dans l'écosystème des acteurs locaux et le soutien voire l'implication de ces derniers apparaît comme une nécessité pour que ces initiatives ESS passent de l'idée à l'action. C'est ce qui conduit, par exemple, des acteurs tels que l'association des Compagnons Bâisseurs, à commencer par constituer un comité partenarial de projet, quand ils cherchent à s'inscrire dans un territoire en QPV, voire en PRU.

Bien sûr, un certain nombre de besoins des initiatives ESS ne relèvent pas d'un accompagnement spécifique : recherche de foncier ou de locaux, recherche de marchés ... Mais l'accompagnement spécifique attendu vise à permettre rapidement à l'initiative ESS de faire partie de l'écosystème local, afin d'y jouer son rôle en complémentarité et en valeur ajoutée à l'existant.

Un accompagnement spécifique est attendu sur ce volet clef de l'émergence et la consolidation d'une initiative ESS :

l'accompagnement spécifique des idées et projets issus d'habitants, à titre individuel ou collectif. L'accompagnement au développement endogène des quartiers par le soutien à des initiatives d'habitants est un enjeu clef : ces idées, ces initiatives d'habitants dont les commencements sont toujours fragiles, sont des gisements de projets qu'il s'agit de prendre au sérieux et d'accompagner « sur mesure » pour que certains d'entre eux s'inscrivent dans un modèle socio-économique, relevant souvent de l'économie sociale et solidaire, les valeurs portées par l'ESS étant souvent en phase avec celles à l'origine du projet.

Ainsi, il y a l'enjeu dans les QPV de mobiliser un accompagnement spécifique des idées d'action des habitants, et en particulier de collectifs d'habitants, qui n'ont pas forcément les clés d'une démarche entrepreneuriale. Au-delà des financements, c'est un besoin de mobiliser des ressources en ingénierie pour accompagner le passage de l'idée au projet, le formaliser et le sécuriser dans la durée, en accompagnant sa structuration, selon le modèle socio-économique qui apparaîtra le plus adapté (cf. les trois types de modèles socioéconomiques présentés ci-après).

©GPV Rive Droite



### Animation et ingénierie pour aider les habitants à valoriser leurs compétences

Créer du lien, capter les initiatives des habitants et permettre à ces derniers de monter en compétence et de développer leur activité : c'est l'objectif de l'Espace textile Rive droite à Lormont. Ce centre de ressources a vu le jour dans le quartier de Carriet, sous l'impulsion du GIP GPV Rive droite rassemblant la métropole de Bordeaux et les communes de Bassens, Lormont, Cenon et Floirac, et avec le financement de la Caisse des Dépôts dans le cadre du dispositif CitésLab. L'Espace Textile vise à soutenir les habitants ayant une activité de couture – de façon privée ou au début d'une démarche entrepreneuriale - en leur permettant d'avoir accès à un local, du matériel et des opportunités, notamment via la rencontre avec des associations et des entreprises locales.

## F. La prise en compte des différents modèles socio-économiques possibles

Les initiatives ESS étudiées sont portées selon une diversité de modèles socioéconomiques qui impactent leurs conditions de mise en œuvre et leur mode de développement. On peut tenter de mettre en lumière trois grands types de modèles socioéconomiques, chacun comportant une ressource clef comme point d'appui recherché pour sa viabilité dans la durée :

- **Un modèle socioéconomique fondé prioritairement sur la ressource de ses initiateurs** : il s'agit de projets tournés

vers le soutien aux actions collectives et au développement de l'action citoyenne.

Il s'agit de projets principalement fondés sur l'implication de leurs membres, condition essentielle de leur existence et de leur animation. Le modèle économique est ainsi basé sur la ressource humaine des initiateurs et la mobilisation citoyenne. Le besoin financier structurel de ce type d'initiatives ESS est limité, avec néanmoins le besoin de ressources dédiées à l'ingénierie et à l'animation du projet, afin qu'il s'inscrive dans la durée.

• **Un modèle socioéconomique ancré sur un soutien public** : il s'agit de projets d'intérêt général directement connectés à des enjeux explicites de politiques publiques :

Ce sont des projets qui apportent une réponse locale spécifique compte tenu de leur champ d'expertise et de leur offre de services. Le modèle économique de ces initiatives est principalement lié aux ressources publiques et privées qui soutiennent le projet au regard d'une convergence de l'initiative ESS avec leurs priorités, et, dans une moindre mesure, à la vente de prestations ou de services. La viabilité du projet peut être soumise aux aléas des arbitrages et orientations des pouvoirs publics.

• **Un modèle socioéconomique de projets ESS s'appuyant prioritairement sur la vente de produits et de services pour conduire leur mission sociale au sein des quartiers** :

Il s'agit de projets dont l'activité économique est une condition essentielle à la mise en œuvre du projet social. Le modèle économique est fortement appuyé sur la vente de produits et services, et dans une moindre mesure sur les aides publiques (projets proposant une offre d'insertion par l'activité économique notamment).

	<b>Projets tournés vers le soutien aux actions des collectivités / développement citoyen dans les QPV</b>	<b>Projets d'intérêt général liés aux enjeux des politiques publiques dans les QPV</b>	<b>Projets s'appuyant sur la vente de produits/services pour conduire leur mission sociale dans les QPV</b>
<b>Caractéristiques</b>	Projet principalement fondé sur l'implication de ses membres, condition essentielle à son existence et son animation	Projet qui apporte une réponse spécifique aux enjeux de politiques publiques compte tenu de son expertise / connaissance du territoire	Projet dont l'activité économique est une condition essentielle à la mise en œuvre du projet social
<b>Modèle économique</b>	Basé sur la mobilisation citoyenne. Besoin financier structurel modéré. N'a pas forcément vocation à créer de l'emploi direct, même si le financement de fonctions support et de coordination est indispensable	Basé sur des ressources externes (publiques et privées) et dans une moindre mesure à l'activité économique du projet	Basé sur la vente de produits/services aux collectivités (commande publique) ou aux entreprises. Des projets s'inscrivant souvent dans le champ de l'IAE
<b>Environnement</b>	Très fort ancrage local mais projet facilement répliquable si ressource dédiée à l'animation	Instabilité du modèle en raison d'une relative dépendance aux arbitrages des pouvoirs publics	Relative autonomie financière Environnement fortement concurrentiel
<b>Partenaires clés</b>	Habitants, bailleurs, collectivités	Collectivités, Etat (IAE), acteurs associatifs du territoire	Etat, entreprises, bailleurs, collectivités
<b>Exemples d'initiatives</b>	Accorderies, KAPS	EMCP, Solidarauto, PôleS, BicyclAide, CJS, APRES	Conciergerie solidaire, RQ de Laxou, La Ferme des Possibles, Rues du Développement Durable

## G. L'inscription sur un temps long et des relations de confiance

Qu'il s'agisse de la maturation et de la formalisation d'un projet ESS, mais également de la programmation d'un Projet de rénovation urbaine, il est indispensable de prendre en compte que la mise en oeuvre de réponses adaptées

aux enjeux des QPV peut prendre du temps. Une nécessaire relation de confiance doit s'instaurer entre les porteurs du projet et ses partenaires pour en assurer la mise en oeuvre.

## H. L'accompagnement et la reconnaissance de l'innovation comme moteur de développement économique dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

La politique de la ville vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Pour contribuer à ces objectifs et notamment répondre aux enjeux de développement économique et de création d'emplois dans les quartiers, qui sont aujourd'hui une priorité politique, les ressorts de l'innovation, notamment sociale, méritent plus que jamais d'être rappelés.

Traditionnellement envisagée sous un angle technique ou technologique, l'innovation est devenue une notion multiple qui s'étend à de nombreux secteurs du monde de l'entreprise, à la ville et aux territoires, et dispose d'un périmètre élargi (innovation sociale, territoriale, marketing, de services et pas seulement technologique).

Concernant plus particulièrement le développement de l'emploi et de l'activité économique dans les quartiers, l'ESS a su démontrer ses capacités d'innovation sociale en matière d'insertion professionnelle, d'implantation d'activités et de maintien d'entreprises sur les territoires fragilisés.

A noter : La notion d'innovation sociale est définie dans l'article 15 de la loi relative à l'Économie sociale et solidaire (ESS) :

*« Est considéré comme relevant de l'innovation sociale le projet d'une ou de plusieurs entreprises consistant à offrir des produits ou des services présentant l'une des caractéristiques suivantes :*

*1° Soit répondre à des besoins sociaux non ou mal satisfaits, que ce soit dans les conditions actuelles du marché ou dans le cadre des politiques publiques ;*

*2° Soit répondre à des besoins sociaux par une forme innovante d'entreprise, par un processus innovant de production de biens ou de services ou encore par un mode innovant d'organisation du travail. Les procédures de consultation et d'élaboration des projets socialement innovants auxquelles sont associés les bénéficiaires concernés par ce type de projet ainsi que les modalités de financement de tels projets relèvent également de l'innovation sociale ».*

Aujourd'hui, les politiques de soutien de l'innovation sociale (nationales, régionales voire métropolitaines) et les outils qui facilitent son développement (dispositifs d'émergence, incubateurs, grille de caractérisation, ...) sont autant de leviers mobilisables par les acteurs de la politique de la ville pour développer des réponses socialement innovantes aux besoins des habitants des quartiers.



Pour en savoir plus, et notamment détecter un projet d'innovation sociale et identifier les ressources mobilisables pour l'accompagner : le guide « L'innovation sociale – Mode d'emploi » de l'AVISE.

# IV. COOPÉRER ENTRE ESS ET POLITIQUE DE LA VILLE : POUR PASSER À LA PRATIQUE, LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS



**Concrètement, l'ESS c'est quoi et quelle est sa valeur ajoutée pour les habitants et le développement des quartiers politique de la ville ?**

L'ESS c'est 10% des entreprises et des emplois en France.

De grandes entreprises, des mutuelles, des fondations s'inscrivent dans le champ de l'ESS, mais aussi des associations de proximité.



Les structures ESS sont parfois le premier employeur des quartiers politique de la ville (régies de quartier en particulier).

Entreprises de services, elles contribuent au bien-être des habitants, et notamment des habitants des quartiers politique de la ville : pour illustration, 45% des emplois de l'ESS présents dans les QPV interviennent sur les métiers du social et de la santé.

Les Chambres Régionales de l'ESS (CRESS) sont des partenaires pour vous permettre d'identifier les acteurs de l'ESS de votre territoire.



## Quelle expertise métier de l'ESS pour favoriser l'accès à des emplois et des métiers des habitants des QPV ?

La majorité des acteurs de l'ESS dispose d'une expertise métiers. Celle-ci est reconnue et génère des emplois dans les QPV, en particulier sur les champs de l'action sociale et la santé, et le secteur des sports et loisirs. <http://www.cncres.org/media/client/gridfichier/page1/raonpv2018articleessweblight-173-191.pdf> (page 183).

Plus largement, les acteurs de l'ESS disposent d'une expertise avérée, notamment sur les champs de l'alimentation (circuits courts, magasins

bio, épiceries solidaires, achats groupés ...), de l'environnement (espaces verts, gestion des déchets, recyclage et réemploi), de la mobilité (auto-partage de véhicules, réparation voire auto-réparation par des garages solidaires, transports à la demande ...), de l'habitat (habitat coopératif, écoconstruction, réhabilitation et auto-réhabilitation), des services aux entreprises, aux salariés des entreprises et aux comités d'entreprises, les métiers de la culture (arts et spectacles), le numérique (accès à une qualification métier même après avoir connu des difficultés scolaires).



## Je souhaite renforcer la place de l'ESS dans la rédaction des contrats de ville ? Comment faire ?

- Vous pouvez mettre en œuvre une action de sensibilisation à l'ESS en direction des chefs de projets politique de la ville.
- Vous pouvez vous appuyer sur une cartographie des acteurs de l'ESS du territoire, en sollicitant notamment la CRESS qui dispose d'un observatoire de l'ESS.
- Vous pouvez vous appuyer sur les acteurs de l'ESS (CRESS notamment), pour relayer l'appel à projets du contrat de ville.
- Vous pouvez intégrer un critère permettant de valoriser une réponse qui serait portée par un acteur ESS déjà implanté sur le territoire ou par un acteur ESS implanté ailleurs qui serait dans une démarche d'essaimage (par exemple les lauréats de #TremplinAsso (voir la liste ci-après)).



# #TremplinAsso

26 avril 2019  
Paris

## Les 44 lauréats

- |   |   |                                       |   |
|---|---|---------------------------------------|---|
| 1. À table citoyens                               | 12. Emmaüs Connect  | 22. Le plus petit cirque du monde     | 34. Rebonds!                            |
| 2. Activ action                                   | 13. Enactus France  | 23. Léo Lagrange                      | 35. Réseau Môm'artre                    |
| 3. Adie   | 14. Fédération générale des PEP                                 | 24. Les compagnons bâtisseurs         | 36. Rêv'elles                           |
| 4. Afev   | 15. Fédération des centres sociaux et socio-culturels de France | 25. Les concerts de poche             | 37. Sport dans la ville                 |
| 5. Agence pour l'éducation par le sport (Apels)   | 16. Fête le mur   | 26. Mozaik RH                         | 38. Télémaque                           |
| 6. Article 1                                      | 17. France médiation  | 27. Nos quartiers ont du talent (NQT) | 39. Ufolep nationale                    |
| 7. Association française des petits débrouillards | 18. France parrainages  | 28. Orchestre à l'école               | 40. Unis cité                           |
| 8. Centre de l'égalité des chances de l'Essec     | 19. Groupe Addap13  | 29. Paq'la lune                       | 41. Voisin malin                        |
| 9. CNLRQ  | 20. Groupement nautique toulousain                              | 30. Play international                | 42. Wimoov                              |
| 10. Cresus  | 21. La cravate solidaire  | 31. Pole S                            | 43. Yes we camp                         |
| 11. Eco mobil                                     |   | 32. Proxité                           | 44. Zone d'expression prioritaire (Zep) |
|   |   | 33. Raid aventure organisation        |   |

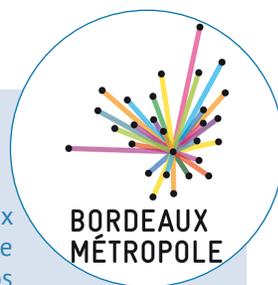
Liste à retrouver également sur  
[www.cohesion-territoires.gouv.fr](http://www.cohesion-territoires.gouv.fr)

### Zoom sur l'initiative de Bordeaux Métropole

En partenariat avec la CRESS Nouvelle Aquitaine, Bordeaux Métropole a souhaité convier les chefs de projets politique de la ville et chefs de projet rénovation urbaine à un temps d'échange commun en novembre dernier. L'occasion de croiser ESS, politique de la ville et projets de développement urbain.

Cette rencontre a notamment permis d'échanger autour des atouts du développement de l'ESS dans les quartiers politique de la ville et de partager certains constats ou pistes de travail pour faciliter l'engagement d'une démarche commune sur ces territoires. Il a par exemple été proposé de mieux valoriser la dimension économique des projets ESS sur les quartiers prioritaires, dans une perspective de meilleure intégration dans des projets de développement urbain. Autre piste de travail identifiée : l'outillage et la montée en compétences à double sens pour les chefs de projets politique de la ville comme pour les acteurs accompagnant l'ESS afin de mieux cerner les spécificités des différents projets ESS et de renforcer leur connexion.

L'occasion de faire un pas en avant dans la sensibilisation à l'ESS des agents de la collectivité et dans la valorisation du poids de l'ESS dans le dynamisme économique des quartiers.





## Comment favoriser l'emploi des habitants des quartiers prioritaires par les marchés publics ?

**L'introduction de clauses sociales dans les marchés publics a connu un développement** important depuis 2005, avec l'obligation dans le cadre de subventions ANRU de réserver 5% des heures travaillées dans les marchés publics liés aux investissements, et 10% des emplois créés dans le cadre de la gestion urbaine de proximité du quartier et des équipements.

Au 31 décembre 2016, 25,2 millions d'heures d'insertion ont été réalisées par 63 000 bénéficiaires, dont 65% issus des ZUS.

Mais selon le rapport 2016 de la Cour des Comptes, les clauses sociales ne représentent toujours que 6,2% des marchés publics supérieurs à 90 000 euros en 2014 (3,2% pour les marchés de l'Etat et 10,2% pour les collectivités). Selon l'Observatoire économique de l'achat public, «le potentiel est de 33 millions d'heures d'insertion» si la moitié des investissements publics comporte une clause sociale de 5%.

**Le nouveau code de la commande publique** conforte la possibilité d'introduction de clauses sociales, aussi bien dans les conditions d'exécution d'un marché public que dans les critères d'attribution. Il introduit de plus une nouveauté importante : la possibilité de **marchés réservés** pour les structures de l'insertion par l'activité économique (articles L2113-12, 13 et 14 )

et de marchés réservés pour les structures de l'ESS. Plusieurs de ces marchés concernent des régies de quartier, par exemple à Grenoble ou Bordeaux Métropole (marché de propreté des voies et lieux publics). Le bailleur social Paris Habitat a également mis en place plusieurs marchés réservés avec des Régies parisiennes.

Au-delà de la possibilité d'intégrer des clauses sociales et d'avoir recours aux marchés réservés, **l'allotissement, la connaissance des acteurs ESS du quartier et leur mise en réseau, la connaissance fine du profil et des compétences des habitants des quartiers**, sont des leviers pour favoriser l'emploi des habitants des quartiers au travers de la commande publique.

### Pour en savoir plus :

- Lire les Points de RepèreESS « Marchés publics & ESS » et le « [Zoom sur les marchés réservés](#) » réalisé par le RTES.
- Consulter le [site du RTES](#) ou le [site de l'Avisé](#).





## Comment s'appuyer sur les partenaires locaux pour renforcer l'appui des initiatives ESS en QPV ?

Sont présentés ici quelques-uns des acteurs mobilisés aujourd'hui dans les territoires pour apporter des ressources aux acteurs de l'ESS dans le cadre de leur intervention dans les QPV :

**Les bailleurs sociaux** : quelques illustrations de contribution à l'ESS dans les quartiers politique de la ville :

- Des **marchés d'entretien du cadre de vie** signés avec des régies de quartier.
- Le **prêt / location de locaux / appartements** à un tarif préférentiel à des structures intervenant dans les quartiers.
- L'utilisation de l'abattement de la **Taxe foncière sur les Propriétés Bâties** (TFPB), pour financer des actions ESS en faveur du bien-être des habitants des quartiers. L'abattement de la TFPB à hauteur de 30% concerne les logements situés en QPV. En contrepartie, les bailleurs doivent mettre en oeuvre des actions contribuant à améliorer la qualité des services rendus aux locataires.

Pour en savoir plus : joindre la collectivité (métropole ou agglomération pilote du contrat de ville).

**Les collectivités territoriales**, en particulier les agglomérations et métropoles à travers leurs plans de soutien à l'ESS, mais également les communes, les Régions à travers le SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation), voire les Départements, qui proposent différentes modalités d'appui à l'ESS :

- Un appui financier direct à travers un règlement d'intervention dédié ou des appels à projets ciblés (financement de fonctionnement ou d'investissement)
- Un appui indirect à travers le soutien aux acteurs d'accompagnement (DLA, Fabriques à Initiatives, Fonds France Active...)
- La mise à disposition ou l'accès privilégié à des solutions d'hébergement
- La prise en compte de l'ESS dans les politiques thématiques de la collectivité, dans une logique de transversalité
- Le développement d'une politique d'achats publics responsables.

**Les fondations** (notamment FAPE, EDF, Vinci, Caisse d'Epargne ...) en soutien ponctuel à l'investissement.

### Le collectif Mur Porteur, l'accélérateur d'innovations sociales au service de l'habitat



Les organismes de logement social contribuent à améliorer la qualité de l'habitat pour les locataires en créant de nouvelles solutions au service du bien-vivre dans les quartiers. Les entreprises de l'ESS sont des partenaires de premier plan pour construire ces projets, dans le logement et en proximité.

Afin d'accélérer le parcours des porteurs de projets qui viennent répondre aux besoins des habitants, cinq organismes de logement social de la Métropole lyonnaise et trois autres partenaires se sont réunis et ont créé le collectif Mur Porteur : Dynacité, Est Métropole Habitat, Grand Lyon Habitat, Lyon Métropole Habitat, la SACVL, la Banque des Territoires, la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes et la CRESS Auvergne-Rhône-Alpes.

Le collectif Mur Porteur a pour ambition de soutenir le parcours de porteurs d'initiatives en :

- Optimisant et en facilitant le parcours des entreprises de l'ESS dans leurs relations avec les organismes de logement social ;
- Proposant conseils et expertise ainsi qu'un appui matériel ou organisationnel.

Les projets soutenus doivent impérativement répondre aux besoins et aux enjeux de qualité de vie dans les quartiers.

Plus d'informations [sur le site](#) de la CRESS Auvergne Rhône-Alpes.

# V. PRÉSENTATION DES INITIATIVES DU PANEL DE L'ÉTUDE : FICHES «DÉNICHÉ POUR VOUS»

Vers Un Réseau d'Achat Commun (VRAC).....	page41
La Ferme des Possibles.....	page 43
KAPS- Koloc' à projet solidaire.....	page 44
Digifab.....	page 45
Pôle S.....	page 46
Ricochet Sonore.....	page 47
La Coopérative Hôtel du Nord.....	page 48
L'Accorderie de Lille.....	page 50
La Conciergerie Solidaire.....	page 51
La Régie de Laxou.....	page 52
Association Pour la Revalorisation de l'Estime de Soi (APRES).....	page 53
Groupe DiversCité.....	page54
CAP Services.....	page 55
Les Coopératives de Jeunesse Ephémères.....	page 56
Rues du Développement Durable (RDD).....	page 58
BicyclAide.....	page 60
Etre Mobile C'est Permis (EMCP).....	page 61
Solidarauto 49.....	page 63

# DÉNICHÉ POUR VOUS

## VRAC

Mots-clés :

**Alimentation durable**

Mars 2018



### Origine et présentation de l'initiative

**VRAC - Vers un Réseau d'Achat Commun, propose aux habitants de quartiers prioritaires des produits de qualité (bio et/ou locaux) à des prix raisonnables, grâce au groupement de commandes, à la réduction des coûts intermédiaires (circuits-courts) et superflus (limitation des emballages).**

L'association VRAC est née en 2013 de la rencontre entre Boris Tavernier, engagé depuis de nombreuses années dans des projets de consommation responsable démocratisée, le bailleur social Est Métropole Habitat et la Fondation Abbé Pierre.

L'association coordonne aujourd'hui des groupements d'achats dans 13 quartiers prioritaires de l'agglomération lyonnaise. Dans chaque quartier, les groupements d'achats s'appuient sur différents partenaires : collectivités territoriales, bailleurs sociaux, centres sociaux, associations,...

Les bailleurs sociaux jouent plusieurs rôles majeurs, tout d'abord comme financeurs pour permettre le démarrage et la structuration du projet ; par la mise à disposition temporaire de locaux pour la prise et la réception de commandes ; ou encore en mobilisant des moyens humains au travers de leurs agents de développement qui accompagnent l'implantation du projet sur les quartiers et de leurs équipes de proximité qui assurent un relais d'informations auprès des locataires via la communication et l'affichage dans les allées. Les collaborateurs des bailleurs sociaux (notamment les responsables d'immeubles) apparaissent comme de véritables personnes ressources sur les quartiers, dans la mesure où ils y sont présents quotidiennement.

Les centres sociaux jouent également un rôle primordial, en tant qu'intermédiaire entre l'association et les habitants potentiellement intéressés par l'initiative. Constitués comme parties prenantes au projet (mise à disposition des locaux, prises de commandes, mobilisation du personnel dans l'animation des groupements d'achats), ils participent à l'amélioration continue du projet par la mise en place d'animations conjointes avec VRAC (ateliers cuisine) et l'apport de conseils pour la consolidation du projet.

Les adhérents sont invités à s'investir dans les groupements d'achats au-delà de la simple commande personnelle de produits (gestion et suivi des commandes, distribution, animation du groupement, etc.). Grâce à la dimension collective des actions menées, VRAC participe à la réactivation du lien social et au pouvoir d'agir des habitants de ces quartiers prioritaires. Les groupements d'achats sont ouverts à tous les habitants qui souhaitent adhérer à l'association, favorisant ainsi la mixité des publics touchés par le projet. VRAC permet ainsi de reproduire un modèle de consommation militant/averti auprès d'un public fragilisé économiquement et socialement.

L'association VRAC a été sollicitée pour essaimer ces groupements d'achats dans d'autres villes françaises et réfléchit aux conditions d'essaimage dans le cadre de la structuration d'un réseau national (réflexion commune sur le modèle économique, mutualisations et fournisseurs communs,...).

Deux autres associations VRAC ont été créées, une sur l'agglomération strasbourgeoise en 2017 avec 5 groupements d'achats sur 4 quartiers, l'autre sur l'agglomération bordelaise à l'initiative d'un bailleur social, tandis qu'une autre devrait démarrer son activité dans l'agglomération toulousaine en juin 2018. Chacune de ces associations est pilotée par un comité de direction réunissant des habitants des différents quartiers d'implantation des groupements d'achats.



Réseau des Collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire

## VRAC



En 2018, l'association VRAC finalise deux études de faisabilité afin de diversifier son activité auprès des habitants membres de groupements d'achats, dans le leasing d'électroménager et la proposition d'une offre d'assurance habitation à moindre coût.

VRAC est aussi lauréat 2017 de la fondation La France S'engage et de l'appel à projets PIN'S de l'Avisé et de la Fondation MACIF, et bénéficie dans ce cadre d'accompagnements pour imaginer au mieux sa stratégie de duplication.

Un poste spécifique à la structuration du réseau et au développement national a été créé début 2018.

### Financement

L'association VRAC ne dégage pas de marge sur les produits qu'elle propose aux différents groupements d'achats.

Les bailleurs sociaux, le Secours Catholique et les fondations Abbé Pierre et Carasso sont les principaux financeurs du projet.

Les collectivités locales apportent également un soutien financier.

A terme, l'objectif est de générer de l'autofinancement dans le cadre de la structuration nationale du projet. Depuis le 1er janvier 2018, les habitants de quartiers prioritaires adhèrent pour 1 euro aux groupements d'achats, en payant prix coûtant leurs commandes ; tandis que les habitants hors quartiers prioritaires payent une adhésion solidaire de 20, 30 ou 50 euros mais profitent de 10% de marge sur leurs commandes.

### Rôle des collectivités locales

VRAC s'est développé en s'inscrivant au sein d'un écosystème favorable promu par la Ville de Lyon et la métropole du Grand Lyon, VRAC étant labellisé « Lyon, ville équitable et durable » et membre du Conseil Lyonnais de l'Alimentation Durable,

un instrument politique créé par la Ville avec une trentaine d'acteurs ESS du secteur. La Ville de Lyon communique régulièrement sur ce projet, apporte son soutien financier via une subvention dans le cadre de sa politique ESS, tandis que la métropole a également apporté un soutien financier (15000 euros en 2017 dans le cadre de son plan d'éducation au développement durable).

A Strasbourg, une réunion du Conseil de l'ESS avec Boris Tavernier dès 2015, organisée par la Ville, l'Eurométropole et la CRESS, a favorisé la mise en réseau du projet VRAC. La phase d'expérimentation de l'association VRAC Strasbourg Eurométropole a été portée par un centre social de la ville, donnant un cadrage administratif au démarrage de l'association et permettant l'embauche d'une chargée de développement. La Ville de Strasbourg a soutenu financièrement l'association dans sa phase de structuration et a intégré VRAC à une campagne de communication permettant de diffuser l'information auprès des habitants.

### Chiffres clés (VRAC Lyon)

- 4 salariés (un directeur, une responsable de la gestion opérationnelle des groupements, une responsable coordination et animation des groupements et un responsable logistique) et 3 services civiques à Lyon.
- Le chiffre d'affaire de VRAC est de 241 750 euros en 2017.
- 90 produits proposés dans les groupements d'achat lyonnais fin 2017.
- Le montant annuel moyen d'une commande VRAC sur l'ensemble des groupements lyonnais est de 45,16 euros.

**CONTACT: Boris Tavernier,**  
fondateur de VRAC  
[boris@vrac-asso.org](mailto:boris@vrac-asso.org)



# DÉNICHÉ POUR VOUS

## La Ferme des Possibles

Mots-clés :  
**Alimentation durable**

Juin 2019



### Origine et présentation de l'initiative

**La Ferme des Possibles est une ferme pédagogique expérimentale au service du territoire, ayant un rôle d'insertion par l'agriculture, les loisirs, l'apprentissage et la production de fruits et légumes. Implantée à Stains (93), son modèle repose sur une logique de vente en circuit-court.**

La coopérative Novaedia, en tant que traiteur solidaire pour des entreprises, avait déjà mis en place la partie transformation et distribution d'une filière agroalimentaire. Au bout de quelques années, leurs agriculteurs se sont retrouvés saturés par la demande. C'est donc à ce moment-là, en 2014, que les créateurs de Novaedia ont eu l'idée de produire eux-mêmes les fruits et légumes.

La création de la Ferme des Possibles avait donc pour intérêt d'avoir une activité de production de fruits et légumes 100% bio, en circuit court.

Après une étude de faisabilité et d'analyse des sols réalisée en 2014, la zone est défrichée et les aménagements commencent en 2017.

Ce projet de ferme urbaine d'1,2 hectare a pour objectif d'allier développement économique local, développement durable et insertion professionnelle. Au-delà du simple jardin potager, utilisé pour développer des activités de restauration, les partenaires ont décidé de répondre aux besoins du territoire soit une demande croissante de produits alimentaires bio de la part des habitants et des entreprises, une meilleure insertion et intégration socioprofessionnelle des publics fragiles (personnes handicapées, jeunes sans emploi, ...), notamment vers les métiers de la terre.

La Ferme des Possibles est le fruit de la coopération de cinq structures d'insertion et d'accompagnement des publics fragilisés : la Résidence Sociale, l'ESAT Marville-Stains, l'ESAT Pleyel Saint-Denis, l'Externat Médico-professionnel de Stains et Novaedia.

La SCIC propose plusieurs activités : (1) apprentissage et sensibilisation aux activités de la ferme (2) autogestion d'un verger participatif par les écoles partenaires (3) production de petits-déjeuners, paniers de fruits et légumes grâce aux récoltes (4) lieu d'échange et de conseil sur les pratiques agricoles innovantes,

l'égalité des chances et l'économie sociale et solidaire (5) restauration et vente en circuit court à travers un café solidaire.

Novaedia a entrepris la construction d'un bâtiment durable et innovant : « Résilience », un espace de 1800 m<sup>2</sup> implanté sur deux niveaux au cœur de La Ferme des Possibles. Il abritera à la fois son siège, des espaces de bureaux, de co-working et d'activités pédagogiques, un laboratoire de cuisine pour toutes les activités de la boucle alimentaire ainsi qu'un restaurant.

### Financement

La Ferme des Possibles est un projet qui a été financé par Novaedia : 80% de ses subventions publiques octroyées par le CGET, Plaine Commune, la Région IDF et le Département 93 ont été mobilisées pour lancer le projet en 2015.

Le plan de financement 2019 s'articule autour d'un autofinancement à 26%, d'un emprunt (48%), et de subventions (26%).

### Rôle des collectivités locales

La Ferme des Possibles est issue d'une réelle volonté politique locale, celle de la mairie de Stains de préserver cet espace traditionnel de culture maraîchère, en mémoire de l'époque où les terrains agricoles du territoire servaient à approvisionner Paris. Le terrain sur lequel le projet La Ferme des Possibles se développe et est une concession de la mairie. La collectivité est par ailleurs associée à la démarche de par sa participation à la SCIC.

### Chiffres clés

- 20 salariés
- 11 000 m<sup>2</sup> d'agriculture urbaine
- 650 000 euros d'investissement
- Plus de 1 000 visiteurs attendus/ an
- Un plan de financement 2018 de 3 800 000 euros

**CONTACT:**  
**Mohamed Gnabaly**  
[direction@novaedia.fr](mailto:direction@novaedia.fr)



Réseau des Collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire

# DÉNICHÉ POUR VOUS

## Kaps (Koloc' à projets solidaires)

Mots-clés :  
**Logement, Foncier**

Octobre 2018



### Origine et présentation de l'initiative

L'association de la fondation étudiante pour la ville (Afev) propose l'implantation de Koloc' A Projets Solidaires (KAPS) dans les quartiers populaires. Les KAPS permettent à des jeunes de vivre en colocation et de s'engager avec les habitants dans des quartiers populaires. En menant des actions de solidarité pour et avec leurs voisins, les Kapseurs favorisent le vivre ensemble.

L'Afev s'est inspirée d'un modèle belge pour lancer en 2010, les KAPS. Fortes du succès des premières colocations ouvertes dans 3 villes en France, les KAPS sont aujourd'hui dans une trentaine de villes en France et proposent plus de 758 places en colocation.

Recrutés, formés et accompagnés par les équipes Afev, les colocataires solidaires appelés « kapseurs » développent des actions solidaires avec et pour les habitants : animation de temps de convivialité entre voisins, accompagnement d'enfants et de jeunes en fragilité scolaire, (ré)investissement d'espaces publics partagés (jardins partagés, fresques murales...), co-construction de projets avec les structures de quartier et les habitants (publication d'un journal de quartier, spectacle en appartement...).

Ces colocations originales offrent la possibilité à des jeunes de vivre autrement leur habitat en s'impliquant quotidiennement dans la création de lien social et de lutte contre les inégalités. Cette nouvelle population jeune et dynamique renforce également la mixité sociale sur les territoires.

Les jeunes de moins de 30 ans (étudiants, apprentis, jeunes actifs, en service civique...) recrutés sur leur motivation, sont à la fois bénévoles et habitants. Cette double appartenance facilite leur insertion dans le quartier et multiplie l'impact de leur action.

Les kapseurs s'engagent durant toute leur année scolaire et signent des baux d'un an avec un gestionnaire Crous ou bailleur social. Les appartements en colocation, de 3 à 6 chambres conçus avec des espaces collectifs, sont proposés en résidence ou essaimés au sein d'un quartier. En proposant des logements à des prix modérés, les Kaps permettent ainsi aux jeunes d'acquérir leur autonomie.

Les bailleurs sociaux, qui mobilisent des logements vacants, assurent la gestion locative et s'impliquent dans le projet social des kapseurs. Les universités, qui communiquent auprès des étudiants sur le projet Kaps, participent à l'évaluation des actions menées par les kapseurs et reconnaissent leurs compétences dans leur formation.

### Financement

Les financements concernent la partie commercialisation des logements, le recrutement des kapseurs, l'animation du projet, ou encore les actions de proximité des kapseurs. Financeurs nationaux : Ministère de l'éducation nationale, Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation, Ministère de la cohésion des territoires, CGET, Banque des Territoires, Crous, Eiffage immobilier, Fondation Macif, Fonds solidaire Maïf, fondation Bruneau habitat.

Financeurs locaux : Collectivités locales, bailleurs sociaux, Crous, préfectures, Caf, universités, fondations privés, etc

### Rôle des collectivités locales

Sur toute la France, le projet KAPS s'est construit en partenariat avec une cinquantaine de collectivités locales. Co-financeurs et le plus souvent à l'origine du projet, elles proposent des pistes de réflexion et d'intervention pour les étudiants.

Par ailleurs, les collectivités locales :

- participent à la définition des projets et à leur cohérence avec la stratégie de développement local ;
- mobilisent les partenaires locaux autour du projet (financement, communication, ingénierie...) ;
- s'investissent dans les actions menées par les kapseurs.

### Chiffres clés

- 756 jeunes sont logés en KAPS.
- 30 villes et 55 quartiers accueillent les kaps en France
- Plus de 200 actions solidaires développées chaque année par les kapseurs, auprès de plus de 8 500 habitants.

#### CONTACT:

**Marie-Lise Bertrand,**

Chargée de mission ingénierie logement à l'AFEV,  
[marielise.paitier@afev.org](mailto:marielise.paitier@afev.org)



# DÉNICHÉ POUR VOUS

## Digifab

Mots-clés :  
Numérique, insertion



Juillet 2019

### Origine et présentation de l'initiative

**Créée il y a 3 ans, Digifab est à la fois une école pour enfants et un organisme de formation pour adulte qui vise à sensibiliser et à former aux métiers du numérique. Les trois écoles réparties en France sont implantées en quartier prioritaire et agissent en faveur de la formation des personnes éloignées du numérique ou en situation difficile afin de répondre aux besoins croissants des recruteurs dans un secteur en tension, notamment celui du développement web.**

Les formations, labellisées « Grande Ecole du Numérique » préparent ainsi aux métiers de :

- Conseiller médiateur numérique (site de Besançon)
- Développeur data (site du Havre)
- Référent digital (site d'Annemasse).

Les formations sont ouvertes aux personnes inscrites en tant que demandeur.se d'emploi ou voulant se former aux métiers du numérique. Elles ciblent plus particulièrement les femmes et les personnes éloignées de l'emploi que ce soit les jeunes (diplômés ou pas), les seniors, les personnes en situation de handicap, les réfugiés, etc.

Les porteurs du projet constatent en effet que l'informatique est bien souvent mis de côté dans les quartiers politique de la ville et notamment dans les choix d'orientation des jeunes alors qu'ils en sont des grands consommateurs et que c'est un secteur qui offre de nombreuses opportunités.

Digifab développe également des partenariats avec d'autres associations afin de favoriser inclusion numérique de la population et la mixité du numérique à travers différentes initiatives telles que : l'enseignement du codage pour les enfants, la participation à des forums de métiers organisés dans les collèges et les lycées, l'organisation de voyages pédagogiques autour des compétences du numérique (3D, robotique, ADUINO,...) avec des enfants issus des QPVS, l'enseignement des usages du numérique auprès de personnes réfugiées ou encore la mise en place de modules d'apprentissage à destination des seniors.

### Financement

- Grande École du Numérique
- Ville de Besançon (contrat de ville)
- CAGB Besançon
- CGET Doubs
- Région Bourgogne Franche-Comté
- Ville d'Annemasse
- Région Rhône-Alpes
- CGET Normandie
- Fondation ORANGE et SNCF

### Rôle des collectivités locales

Quatre collectivités sont des partenaires financiers de Digifab : la Région Bourgogne Franche-Comté, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Région Normandie et Grand Besançon.

Par ailleurs, Digifab agit en partenariat avec la Direction Régionale aux droits des femmes de la Préfecture de Besançon au sein d'un groupe de travail qui œuvre pour une meilleure parité du numérique. Il réalise ainsi différentes actions à destination d'un public féminin pour sensibiliser aux métiers du numériques et organise des ateliers pratiques auprès des écoles et des collèges.

### Chiffres clés

- 4 récompenses au concours Talents de Cités
- 3 organismes en France
- 9 salariés

**CONTACT:**  
**Azouz Manaï,**  
fondateur de Digifab,  
[digifab.fr](http://digifab.fr)



# DÉNICHÉ POUR VOUS

## PôleS

Mots-clés :  
**Insertion, numérique**

Juillet 2019



### Origine et présentation de l'initiative

**Créé en 1987, PôleS est une association d'insertion par l'activité économique implantée dans un quartier politique de la ville, celui de la Caravelle, à Villeneuve-la-Garenne (92).**

Le cœur de l'activité de l'association est l'emploi, l'accompagnement socio-professionnel et la formation à destination des habitants des QPV confrontés à des difficultés d'intégration professionnelle.

Si le socle de ses activités s'inscrit dans le champ des activités économiques multisectorielles et historiques des structures de l'IAE : l'entretien des espaces verts, des espaces publics, des immeubles collectifs.

En 2009, PôleS a mis en œuvre le premier chantier d'insertion qualifiant au titre professionnel de **gardien d'immeubles**.

En 2013, l'association investit la sphère du numérique et crée dans plusieurs quartiers politique de la ville d'Ile-de-France des **Ecoles du Web** sous la forme de chantiers d'insertion certifiant aux métiers d'intégrateur développeur.

Labelisé Grande Ecole du Numérique en 2015, PôleS est monté en compétences sur la compréhension des enjeux numériques dans les QPV et a enrichi son action dans ce champ par l'ouverture de Fablab pour des parcours d'orientation professionnelle et de pré-apprentissage pour les 16/25 ans ainsi que des temps d'éducation populaire au numérique pour les 9/15 ans.

Elle soutient également le collectif d'habitants PSN 13 pour le déploiement de fablab dans les quartiers nord de Marseille.

L'association est lauréate en 2019 de l'appel à manifestation d'intérêt #TremplinAsso lancé par le ministère en charge de la politique de la ville. PôleS est membre du Conseil National des Villes.

### Financement

Le modèle économique du PoleS s'articule de la façon suivante :

Prestations de services de 957 498 euros dont :

- 50% de bailleurs privés et publics
- 21% de collectivités
- 15% d'entreprises privées
- 9% d'associations
- 5% d'établissements publics.

Subventions publiques de 1 481 394 euros dont :

- 78% de l'Etat (Direccte, CGET, GEN...)
- 9% des départements
- 7% des Communes et Collectivités
- 3% de la Région IDF
- 3% du FSE

### Rôle des collectivités locales

PôleS a établi une trentaine de conventions publiques, entre autres avec le Conseil Régional d'Ile-de-France, les DIRECCTE, les départements, les communes, les EPI (75, 78, 92, 93, 94, 95,) et le Commissariat général à l'égalité des territoires.

### Chiffres clés

- 180 salariés dont 60% habitants les QPV
- 3 millions d'euros de chiffre d'affaire en 2018
- 557 976 d'euros de budget formation dédié aux salarié.es
- 29 conventions partenariat public
- 1 150 000 d'euros de salaires chargés restent dans les territoires politique de la Ville

#### CONTACT:

**Claude Sicart**, président du PôleS

[claude.sicart@lepoles.org](mailto:claude.sicart@lepoles.org)



Réseau des Collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire

# DÉNICHÉ POUR VOUS

## Ricochet Sonore

Mots-clés :

**Culture**

Avril 2018



### Origine et présentation de l'initiative

**L'association Ricochet Sonore a été fondée en octobre 2014 par des passionnés de musique, convaincus qu'elle est un formidable vecteur de rencontre et de partage. En s'appuyant sur un vaste réseau de musiciens et en agissant en tant que médiateurs, Ricochet Sonore propose la mise en place d'actions musicales de proximité dans des quartiers populaires en Gironde, dans le but de favoriser la cohésion sociale et l'accès à la culture pour tous.**

Ce projet est le fruit d'une longue réflexion concernant l'accès à la culture, les liens entre musiques actuelles et éducation populaire, ainsi que d'expériences bénévoles et professionnelles dans les domaines des musiques actuelles et de l'animation socioculturelle.

Les actions sont co-construites avec des structures d'accueil et leur public, des bailleurs sociaux, des collectivités et des habitants. Ce principe de mobilité permet à Ricochet Sonore d'intervenir sur un territoire très large et de répondre à des besoins et envies spécifiques selon les projets.

### Quelques illustrations des interventions de Ricochet Sonore :

- La Valise Musicale : Ce moyen de diffusion mobile et autonome fabriqué par un artisan local (quartier Saint Michel de Bordeaux) est un outil de médiation efficace pour aborder les usagers d'espaces. Il a notamment été utilisé dans le cadre d'un Projet Prévention Jeunesse, pour mieux comprendre les usages d'un parc public, ou lors de « diagnostics musicaux » en partenariat avec des bailleurs sociaux afin d'interroger les habitants sur leur vie dans leur résidence et dans leur quartier.
- Les DJ Sets participatifs : les sélections musicales peuvent être élaborées en amont d'un événement avec les publics, ou sur le moment même en alternant propositions du public et de l'association, ceci afin à la fois de favoriser l'implication des personnes, l'échange et la diversité.

Mais aussi les Explora'sons (séances d'écoute musicale commentée), les Quiz musicaux, les ateliers de captation sonore, les concerts, les ateliers de pratique musicale... au total, en 2016, 191 actions réalisées.

### Financement

Le modèle économique de Ricochet Sonore, en phase de stabilisation puisque le projet est encore jeune, est bâti principalement sur les prestations réalisées auprès des différents partenaires (70% des recettes en 2017) : centres sociaux et d'animation, collectivités, bailleurs sociaux, structures jeunesse ou sénior, milieu hospitalier, associations de quartiers...

L'association a par ailleurs bénéficié, au démarrage, de différentes aides locales : Dispositif Cap Amorçage (Fonds Européens via Aquitaine Active), accompagnement par le catalyseur Association Territoires et Innovation Sociale (ATIS), Ville de Bordeaux (aide à la création, projet prévention jeunesse) et de Bordeaux Métropole (Euro 2016, Eté Métropolitain) ainsi que d'une aide du Conseil Départemental de la Gironde.

### Rôle des collectivités locales

Le projet a été soutenu financièrement à sa création par la Ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole et le Conseil Départemental de la Gironde.

Les collectivités font aujourd'hui appel à Ricochet Sonore pour mettre en place des actions sur leur territoire, en lien avec leurs politiques publiques : Bordeaux (Développement Social Urbain, Direction des Seniors, Bibliothèques), Bègles (service jeunesse), Coutras (Politique de la Ville), Cenon, Lormont, Libourne ...etc.

### Chiffres clés

- 3 salariés permanents.
- Près de 200 interventions en 2017.

**CONTACT: Pierre Lafaille**  
Chargé de coordination  
[info@ricochetsonore.fr](mailto:info@ricochetsonore.fr)



Réseau des Collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire

# DÉNICHÉ POUR VOUS

## Coopérative Hôtel du Nord

Mots-clés :  
tourisme solidaire, SCIC

Juillet 2019



### Origine et présentation de l'initiative

**La SCIC Hôtel du Nord est née de l'initiative d'une conservatrice du patrimoine dans les quartiers nord de Marseille, à partir de 1994. En lien avec le Conseil de l'Europe, elle souhaitait travailler sur la question des droits culturels. L'idée était d'impliquer les habitants de Marseille dans la désignation et la mise en valeur du patrimoine marseillais, notamment par la production de récits et d'histoires sur la ville de Marseille dans des quartiers souvent perçus comme sans patrimoine. Cette démarche a permis l'élaboration de balades patrimoniales, de productions artistiques, d'ateliers collectifs, et d'une importante production intellectuelle sur des quartiers peu valorisés.**

Quand la ville a été labellisée Capitale Européenne de la culture 2013, les « communautés patrimoniales » alors constituées et réunies au sein d'une « commission patrimoine » animée par la mairie de secteur ont décidé de développer une activité économique en développant une offre d'hospitalité dans les quartiers Nord de Marseille.

La coopérative Hôtel du Nord est ainsi créée, composée de 7 membres représentant les « communautés patrimoniales ». Elle se donne pour objectif de proposer en 2013, 50 chambres chez l'habitant, 50 itinéraires de balades élaborées à partir des recherches des habitants, et 50 produits tels que du savon, du miel et des livres. Ces balades racontent alors l'immigration dans les quartiers du Nord de Marseille, les luttes sociales qui ont traversé le territoire au fil de l'histoire, le développement urbain et industriel mais aussi les usages agricoles ou botaniques de l'ancien terroir.

Aujourd'hui, la Coopérative Hôtel du Nord s'est développée et réunit 80 sociétaires, qui proposent environ 60 chambres situées dans les quartiers

périphériques (propriétés ou locatif hors parc social) de Marseille et de la Métropole. Par ailleurs, la coopérative a poursuivi le développement de son catalogue de balades, via un travail de mise en réseau et d'accompagnement à une production citoyenne de récits patrimoniaux.

Hôtel du Nord a mis en place une plateforme web pour réserver les chambres et les balades, ainsi que pour accompagner les sociétaires dans l'exploration de leur territoire et la création des itinéraires.

La coopérative développe également des interventions dans le cadre de projets de développement territorial, en alliant notamment enjeux patrimoniaux, environnementaux et prise en compte des ressources locales.

Depuis quatre ans, les coopérateurs d'Hôtel du Nord travaillent à la création d'une deuxième SCIC « Les Oiseaux de passage », dont la plateforme est en ligne depuis le 1er juin 2019. « Les Oiseaux de passage » est un guide de voyage augmenté lancé avec les réseaux de la culture et du tourisme social comme Ekitour, Accueil Paysan, ou encore les parcs régionaux. Ce réseau a pour but de permettre aux communautés locales d'offrir l'hospitalité à travers leurs hébergements, activités créations et bons plans et de partager leurs histoires.

« Les Oiseaux de passage » rassemblent aujourd'hui dix communautés locales, une cinquantaine d'ici la fin de l'année 2019 et va s'ouvrir en 2020 sur l'Italie, l'Espagne, l'Algérie et la Belgique, entre autres.

Hôtel du Nord et Les oiseaux de passage coopèrent au lancement national de la plateforme coopérative Fairbnb, qui se présente comme une alternative à AirBnB pour les particuliers (touristes). Dans le cadre de Fairbnb, la moitié des commissions financières perçues sont reversées à des projets locaux. Pour ce projet, les villes pilotes choisies sont Venise, Amsterdam et Marseille, et la plateforme sera mise en ligne à l'été 2019.



Réseau des collectivités territoriales pour une Économie Solidaire



### Rôle des collectivités locales

La Convention-cadre dite de Faro (convention pour le patrimoine culturel comme valeur pour la société) constitue un cadre de référence pour la coopération entre la coopérative et les collectivités locales. Elaborée par le Conseil de l'Europe (mais non ratifiée à ce jour par la France), elle invite les pouvoirs publics à associer la société civile dans la désignation, la valorisation et l'animation des patrimoines culturels. Plusieurs maires de secteurs de Marseille ont ainsi signé symboliquement ce texte s'engageant à en appliquer les principes. Pour Les Oiseaux de passage, le même cadre de référence est utilisé.

Hôtel du Nord a ainsi souhaité travailler avec les institutions de santé afin de proposer des hébergements proches de l'hôpital pour les aidants. La coopérative a, suite à une longue période de discussion avec les autorités, également contribué à une application dérogatoire de la loi afin de faire reconnaître l'activité d'agence de voyage dans son statut de coopérative patrimoniale.

Généralement, pour son activité d'hospitalité et de production culturelle (balades patrimoniales), Hôtel du Nord signe de nombreux partenariats publics avec la Ville de Marseille, le Conseil Départemental ou la Région, parfois au titre de la culture, parfois au titre du tourisme.

Hôtel du Nord répond également à des appels à projet, mais ne répond qu'exceptionnellement à l'appel à projet annuel du Contrat de ville, la coopérative privilégiant la réponse individuelle à l'appel à projet annuel par ses sociétaires associatifs pour ainsi éviter des phénomènes de concurrence. Elle vise également à amener sur le territoire des fonds de droits communs peu présents dans les quartiers prioritaires.

### Financement

La coopérative tire ses ressources de : 1/3 de bénévolat (il n'y a que des bénévoles dans la coopérative, certains sociétaires, dont le gérant, étant ponctuellement rémunérés sur prestations), 1/3 d'activité marchande (les chambres d'hôtes reversent 10% des produits de la prestation, vente de formations ou de balade et vente de produits), 1/3 issu des partenariats publics de droit commun et/ou appels à projet.

### Données clés

- Budget : 100 000 euros.
- RH : bénévoles / sociétaires missionnés (exemple : développer la programmation de balades). Une douzaine de membres prennent en charge chacun une partie des activités de la coopérative.
- Chiffre d'affaires : 30 000 euros hors subventions et bénévolat.
- Locaux : mis à disposition par la mairie de secteur.
- Activité fragile depuis 4 ans avec le développement d'Airbnb ; la part reversée des hôtes à la coopérative diminue de plus en plus. Alors qu'à l'origine, les propriétaires de chambres d'hôtes les mettaient à disposition en se référant, à 80%, à Hôtel du Nord, aujourd'hui, ce sont seulement 20% des prestations de chambres d'hôtes qui se rattachent à la coopérative Hôtel du Nord.

#### CONTACT:

**Prosper Wanner,**  
gérant de la coopérative  
[contact@hoteldunord.coop](mailto:contact@hoteldunord.coop)  
<http://hoteldunord.coop/>



# DÉNICHÉ POUR VOUS

## L'Accorderie (de Lille)

Mots-clés :  
Échange de services,  
Lieux partagés

Octobre 2018



### Origine et présentation de l'initiative

**L'Accorderie de Lille, installée dans le quartier prioritaire de « Fives » depuis 2014, a pour mission de créer un système d'échange de services non marchand en défendant les valeurs de l'entraide sur un principe simple et efficace : une heure de service offert est égale à une heure de service reçu. Chacun met alors à disposition des autres ses compétences et ses talents sous la forme d'offre de service (ou demandes de service).**

L'Accorderie est un concept solidaire qui vise à lutter contre la pauvreté et l'exclusion et à favoriser la mixité sociale. L'objectif étant de proposer aux habitants d'un même quartier de se regrouper pour échanger entre eux des services, sur la base de leurs savoir-faire et ce sans aucune contrepartie financière. Les services proposés sont très variés, pouvant aller d'une aide au déménagement, au ménage, au bricolage, à des cours de langue, de cuisine, de musique, d'informatique, de photo, à des initiations sportives, ou de la garde ponctuelle d'enfants, ...

Ces services échangés sont comptabilisés grâce à des chèques-temps, sur la base du temps réel nécessaire pour rendre le service. Chaque échange fait gagner ou coûte des heures à l'accordeur selon qu'il offre ou reçoit le service. Avec le temps gagné, il pourra bénéficier des services offerts par les autres membres.

Dès l'inscription, qui est gratuite, un accordeur reçoit automatiquement 15 heures sur son compte pour pouvoir commencer les échanges en contactant les accordeurs et s'engage à donner au minimum 2 heures à l'Accorderie (pour participer à la permanence d'accueil par exemple). Il s'agit d'échanges de service et non de bénévolat, le seul bénévolat est celui de la participation aux réunions du conseil d'administration de l'Accorderie, les accordeurs étant responsables de leur Accorderie.

A Lille, le projet a démarré en 2014 et s'est structuré pendant deux ans avant la création d'une association autonome en 2016. La maturation du projet a reposé sur le riche terreau associatif du quartier. L'Accorderie est accompagnée par l'association Maillages sur les questions de gouvernance collective, aspects RH, budget prévisionnel, sécurisation des financements... En outre, les habitants ont pu bénéficier des formations du réseau national des accorderies.

### Financement

Le Réseau Accorderie du Québec et la Fondation Macif ont conclu un partenariat pour le développement d'un réseau d'Accorderies en France. Le réseau des accorderies de France a été créé en 2013 par la Fondation Macif, le Secours Catholique et la Caisse des Dépôts en vue d'appuyer la dynamique d'essaimage et de développement du concept d'Accorderie sur tout le territoire national.

A Lille, durant la phase de structuration, le projet était rattaché au Centre social du quartier, avec deux salariés mis à disposition (1 CDD à temps partiel passé en CDI, et un emploi aidé). Depuis 2014, le bailleur social Lille Métropole Habitat met à disposition un local et soutient l'Accorderie, aux côtés de la Fondation MACIF.

### Rôle de la collectivité locale

L'Accorderie a besoin d'un soutien de fonctionnement nécessitant une ingénierie de coordination. La Ville de Lille soutient donc l'Accorderie depuis la structuration du projet, notamment grâce à une aide au démarrage de 12 000 euros en 2014. Ce soutien repose aujourd'hui sur un travail en transversalité des différents services municipaux. En 2016, 4 réunions de coordination entre délégations municipales concernées et services techniques impliqués avaient été organisées. Ainsi, sur 4 ans, la Ville de Lille a versé 57 000 euros (au titre de l'ESS, de la Politique de la ville et des Centres sociaux).

### Chiffres clés

Nés en 2002 au Québec, les Accorderies apparaissent en France en 2011.

- En 2017, le Réseau français compte déjà 34 Accorderies, plus de 11 000 accordeur-es et plus de 63 000 heures échangées.
- A Lille : l'Accorderie compte aujourd'hui 347 accordeurs (70 % de lillois, 70 % de femmes).

#### CONTACT:

Nisah Bentaiba

[lillefives@accorderie.fr](mailto:lillefives@accorderie.fr)



Réseau des Collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire

# DÉNICHÉ POUR VOUS

## LA CONCIERGERIE SOLIDAIRE

Mots-clés :

**Lieux partagés, Foncier**

Mars 2017  
(actualisée en Mars 2018)



### Origine et présentation de l'initiative

**Créée en décembre 2010, la Conciergerie Solidaire propose aux entreprises et à leurs collaborateurs ainsi qu'aux habitants des quartiers, un service de conciergerie pour répondre à leurs besoins et les libérer des tâches du quotidien en leur faisant faire des économies. Le service de conciergerie est assuré par des salariés en parcours d'insertion professionnelle et les prestations offertes sont prioritairement effectuées par des structures de l'ESS, ou des TPE et PME de proximité.**

Née en 2010 dans le quartier Bastides à Bordeaux, la première Conciergerie solidaire a depuis essaimé au niveau national à Anglet et Saint-Geours-de-Maremne, Dijon, Châtillon et en 2017 à Paris et Lyon.

Pour les salariés, la Conciergerie offre de nombreux services du quotidien (repassage, pressing, livraison de produits frais, baby-sitting, ménage, colis...) ainsi que des services pour les entreprises (accueil, courrier, gestion des déplacements, entretien des locaux, livraison de plateaux repas...) et d'animations événementielles.

Pour les habitants de quartier, c'est un guichet unique pour de multiples services relais (Poste, mobilité, permanences administratives, tâches quotidiennes, Service d'Echange local, ressourcerie, médiation de voisinage...) et animations entre voisins.

Entreprise d'insertion et entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS), la Conciergerie solidaire recrute des salariés en parcours d'insertion, accompagnés par un encadrant technique, pour une durée maximum de deux ans. Elle est également sensible à la cause environnementale, en s'installant au sein de bâtiment éco-conçus tels que Darwin écosystème à Bordeaux, en permettant de mutualiser des déplacements (pour les services réalisés), en faisant appel à des prestataires sensibles à l'écologie (nettoyage de véhicules sans eau, produits de ménage écologiques, pressing écologique, etc.), et en sensibilisant les salariés et habitants, notamment par des actions de collecte de déchets.

### Financement

Le modèle économique de la Conciergerie solidaire repose sur un système d'abonnement qui permet de financer le fonctionnement du service. Dans le cadre d'une « conciergerie de quartier », cet abonnement, selon les cas, peut être pris en charge par les bailleurs sociaux et/ou la collectivité et/ou l'aménageur et/ou le promoteur et/ou une instance fédérant les propriétaires du quartier. Les syndicats peuvent également apporter leur contribution au modèle.

Les prestations de service sont ensuite facturées aux utilisateurs selon une grille tarifaire fixe détaillée pour chaque offre de service. La Conciergerie solidaire ne prend pas de commission sur les prestations de services réalisées. Il n'y a donc pas de transaction financière entre la structure et les prestataires.

La Conciergerie solidaire a bouclé début 2018 une levée de fonds de 600 000 euros auprès de France Active et du fonds NovESS, qui s'ajoute à un emprunt de 300 000 euros pour financer son plan de développement (transformation numérique, R&D en innovation sociale et ouverture de 15 nouvelles implantations en France d'ici 2020).

### Rôle de la collectivité locale

Soutien politique et financier des collectivités, et notamment pour la première Conciergerie solidaire : la Mairie de Bordeaux et Bordeaux Métropole, le Conseil départemental de Gironde et le Conseil régional d'Aquitaine.

### Chiffres clés

- Environ 40 ETP répartis entre Bordeaux, Paris et Lyon.
- Un réseau d'environ 150 partenaires / prestataires solidaire (ESS).
- 75% à 80% des prestations réalisées par des structures de l'ESS dont l'IAE (50 à 60%) et le secteur protégé.
- 1,5 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2017.

**CONTACT: Sylvain Lepauteur,**  
directeur général,

[Sylvain.Lepauteur@conciergerie-solidaire.fr](mailto:Sylvain.Lepauteur@conciergerie-solidaire.fr)

# DÉNICHÉ POUR VOUS

## Régie de quartier de Laxou

Mots-clés :  
**insertion**

Juillet 2019



### Origine et présentation de l'initiative

**La régie de quartier de Laxou-Provinces met en scène, sur un territoire, un ensemble d'acteurs (habitants, élus des collectivités, bailleurs sociaux, associations et acteurs du développement local) pour répondre à des besoins non-couverts et mettre en place des activités spécifiques aux problématiques rencontrées sur le quartier de Provinces notamment en matière d'évolution des parcours résidentiels et professionnels, d'amélioration du cadre de vie, de renforcement du lien social et d'accompagnement dans les champs de la santé et de l'éducation.**

Les activités de la régie de quartier s'insèrent dans les champs de l'ESS, de l'insertion par l'activité économique et de l'éducation populaire. Elle met ainsi en place des actions qui participent à :

- L'insertion des habitants du quartier par l'activité économique avec la volonté de proposer un travail qui trouve son sens dans l'utilité de son activité et sa cohérence dans le travail d'équipe. Nettoyage/ménage, entretien des espaces extérieurs, gestion des encombrants, petits déménagements, entretien des espaces verts, second œuvre : ces prestations sont réalisées pour le compte de différents clients publics (Mission Locale, Conseil Départemental) et, à la marge, pour des clients privés et des particuliers. La régie bénéficie par les services de l'Etat d'un double conventionnement Atelier Chantier d'Insertion (ACI) et Entreprise d'Insertion (EI).
- L'accompagnement socio-professionnel des salariés : formation, logement, prise en charge médicale, ...
- Le renforcement du lien social à travers différentes initiatives portées par la Régie qui mobilisent pleinement les habitants du quartier à l'instar du Jardin des 1000 fleurs qui permet aux salariés accueillis d'y travailler et aux habitants d'acheter des légumes cultivés de manière raisonnée, mais aussi d'être sensibilisés à la nature grâce à des interventions des salariés et des partenaires locaux. La Régie accompagne également le déploiement du composteur partagé M.O.T.E, élaboré par un jeune designer de l'ENSAD de Nancy, anime un espace de rencontres et d'échanges entre habitants pour des travaux d'embellissement d'appartements appelé

« Appart'Atelier » et d'autres initiatives plus ponctuelles en faveur du lien social comme une rencontre musicale ou l'animation d'une émission de radio.

La Régie s'inscrit pleinement dans la vie du quartier et prend appui sur ses richesses existantes pour les développer. Le territoire est à la fois la zone de recrutement prioritaire des opérateurs et le périmètre principal de réalisation des prestations. Un des principes fondateurs du projet est la réalisation des services par les habitants, eux-mêmes favorisant la reconnaissance et le respect du travail par le plus grand nombre ainsi qu'une réappropriation du quartier par les habitants.

Les habitants et les partenaires de la Régie sont étroitement associés dans sa gestion avec un conseil d'administration composé de représentants d'habitants, d'acteurs associatifs, économiques et institutionnels.

### Financement

La Régie de quartier est financée d'une part grâce au chiffre d'affaire issu des activités et prestations marchandes qu'elle propose et d'autre part grâce aux subventions (publiques comme privées).

Les bailleurs sociaux et syndicats sont les principaux financeurs (74%).

### Rôle des collectivités locales

Les collectivités sont, avec les bailleurs sociaux, des partenaires clés du projet. Elles ont des voix délibératives, gages d'un portage politique fort et sont impliquées depuis le lancement de la régie de Laxou dans un véritable partenariat économique. La Métropole de Nancy, la Ville de Laxou et le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle sont ainsi des partenaires financiers de la Régie de quartier.

Ce partenariat avec des acteurs locaux est un enjeu majeur pour relayer et partager les actions.

### Chiffres clés

- Parmi les salariés qui travaillent au sein de la régie de quartier : 55% vivent dans un QPV et 17% dans un foyer
- 84.7% du chiffre d'affaire de la régie repose sur des marchés publics d'insertion
- 78% des salariés sont peu ou pas qualifiés (niveau V et infra), 37.5% n'ont aucun revenu, 50% sont bénéficiaires des minimas sociaux et 54% ne maîtrisent pas bien la langue française.



Réseau des Collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire

# DÉNICHÉ POUR VOUS

## Association pour la Revalorisation de l'Estime de Soi (APRES)

Mots-clés :  
**insertion**

Juillet 2019



### Origine et présentation de l'initiative

**APRES est une initiative qui s'engage en faveur des personnes éloignées de l'emploi et qui vise à favoriser la confiance en soi de ces personnes en difficulté voire en précarité. De plus l'association lutte contre l'isolement et les discriminations dont peuvent être victimes ces personnes.**

Créée en 2004 à Arles, l'association pour la revalorisation de l'estime de soi ouvre l'année suivante un atelier de beauté solidaire à Griffeuille, quartier prioritaire, avec dans l'idée d'aider les personnes à la recherche d'un emploi à retrouver confiance en elle et ce, par le biais de l'image (coiffure, esthétique, ...). Cette faible estime de soi peut en effet créer des difficultés dans le parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Depuis 2017, l'APRES a élargi son champ d'action aux publics précaires et l'association accueille aujourd'hui des adhérents bénéficiaires d'un accompagnement dans leur insertion personnelle et professionnelle afin de mener ensemble des actions concrètes sur la valorisation de leur image et de leur estime de soi.

L'association travaille en partenariat avec : Pôle Emploi, Mission Locale, le PLIE qui sont prescripteurs de l'action.

APRES se présente comme un lieu de rencontre intergénérationnel, favorisant la mixité sociale au sein du quartier d'implantation. Tous les habitants peuvent participer à des ateliers et actions de l'Atelier de Beauté Solidaire, à condition qu'ils soient adhérents de l'association APRES, une ouverture qui permet à différents publics d'échanger et de se rencontrer.

### Financement

APRES propose une grille tarifaire normale pour tout adhérent souhaitant soutenir l'association et bénéficier de ses services ainsi qu'une tarification adaptée pour les bénéficiaires d'un accompagnement et d'une prescription avec une des structures partenaires.

L'activité génère 30 % d'autofinancement. Le reste se ventile entre fonds publics, aide à l'emploi et fonds privés. En particulier la Fondation AG2R la mondiale et le Pole Emploi, ainsi que le soutien de la Fondation Vinci pour la cité.

### Rôle des collectivités locales

APRES compte plusieurs collectivités territoriales parmi ses partenaires financiers :

Conseil départemental des Bouches du Rhône, la communauté d'agglomération A.C.C.M, et la Dirrect.

### Chiffres clés

- 1 000 adhérents depuis l'ouverture.
- 300 bénéficiaires de l'action associative et d'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle par an.
- Plus de 100 personnes qui ont retrouvé le chemin de l'emploi grâce aux services de l'association
- 14 contrats d'insertion ont été recrutés à l'atelier dont 11 ont pu rebondir vers un contrat de droit commun.

**CONTACT:**  
**Fatima Benamer**  
[aaso.apres.abs@gmail.com](mailto:aaso.apres.abs@gmail.com)



# DÉNICHÉ POUR VOUS

## Groupe DiversCité

Mots-clés :  
**Insertion, numérique,  
mobilité durable**

Juillet 2019



### Origine et présentation de l'initiative

**Créé en 2015 sur le territoire guyanais, le groupe DiversCité réunit trois structures de services inscrites dans l'ESS :**

- **La Régie de quartier de Rémire-Montjoly**, qui a notamment une activité d'entretien des espaces extérieurs et développe une action d'appui à la mobilité (Yana Mobilité), en plus de la location de véhicules, en trois volets : la mise en place d'un garage social (maintenance automobile et location de véhicule) ; l'accompagnement à la mobilité (aide à l'obtention du permis de conduire) ; le transport à la demande.
- **L'organisme de formation C'Mafor** : formations professionnelles, notamment le programme d'accompagnement personnalisé vers l'emploi des services civiques du DSU de Rémire-Montjoly (DOUVAN: Dispositif Opérationnel Unique de Valorisation et d'Accompagnement).
- **L'association Guya'Clic** (maintenance informatique), qui vise la mise en place d'un atelier (ACI) Recycl'ordi, comportant une activité de collecte, de reconditionnement et de redistribution d'ordinateurs usagés, en vue de favoriser l'insertion socioprofessionnelle, la réduction de la fracture numérique et sociale en Guyane, et ainsi le développement d'une économie circulaire autour du développement durable.

En outre, la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral de Guyane (CACL) soutient deux projets du groupe, dans le cadre du contrat de ville :

- « Gestion Urbaine de Proximité » avec diverses actions de sensibilisation à l'environnement des habitants, la fabrication d'une « dalle de propreté » et de bacs supplémentaires pour le tri des déchets... La mise en place en cours d'un conseil citoyen devrait permettre de faire émerger un réseau d'habitants référents sur le quartier dynamisant le projet.
- « Quartiers en action », visant à l'amélioration du cadre de vie des habitants via des gestes écocitoyens par des campagnes de nettoyage du quartier. Le projet s'accompagne d'une campagne de sensibilisation-information sur la problématique des déchets avec la CACL et d'une consultation avec les habitants (trois ateliers sur la thématique des équipements publics).

Aussi, à l'horizon 2020, le groupe DiversCité prévoit la création, dans le cadre de l'ACI Muraliste, du 1er Musée urbain à ciel ouvert aux Âmes claires (quartier en veille active), en Guyane et en Amérique du Sud. Il s'agit là de repeindre les murs de la cité des Âmes claires. A cette fin, le groupe organise un chantier d'insertion pour 20 jeunes en difficultés, bénéficiaires du RSA, dont la mission sera de reprendre les murs de la cité mais surtout de réhabiliter par l'image une cité ghettoisée et stigmatisée par son statut de quartier difficile.

### Financement

Partenaires financiers : Fonds Social Européen (69% du budget du projet DOUVAN), CGET (contrat de ville) ; Agence de Service et de Paiement (Insertion par l'activité économique), Commune de Rémire Montjoly (notamment 200 000 euros de la Ville de Rémire-Montjoly pour le projet « Quartier en Action »).

Dans le cadre du projet de musée urbain, le groupe a développé de nombreux partenariats, notamment avec : la Cité Création, la Fondation de France, la Caisse des Dépôts, la DIRECCTE, la Collectivité Territoriale de Guyane, la Seigneurie, le FDI, le SIMKO, le CGET et Uniformation.

Le budget global est de 1 142 953 euros.

### Rôle de la collectivité locale

Le partenariat avec le Groupe DiversCité pourrait être prolongé voire reconfiguré en vue de structurer les interventions tant du point de vue de la politique de la ville (programmation cohésion sociale) que du point de vue du traitement des déchets, de l'assainissement et de l'eau potable.

Point de vigilance : une intervention plus poussée de la CACL requiert l'accord des communes (eau potable) et a vocation à s'inscrire dans une réflexion d'aménagement plus globale de type RHI (Résorption d'Habitat Indigne-Insalubre) / RHS (Résorption d'Habitat Spontané).

#### CONTACT:

**Jean-Marc Aimable**,  
président du groupe DiversCité  
[aimablejeanmarc@yahoo.fr](mailto:aimablejeanmarc@yahoo.fr)



Rezeaux des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire

# DÉNICHÉ POUR VOUS

## CAP Services

Mots-clés :  
**Entrepreneuriat, insertion**



Juillet 2019

### Origine et présentation de l'initiative

La **SCOP** lyonnaise «**CAP Services**», **coopérative d'activité et d'emploi, agréée ESUS, propose, depuis sa création en 1995 par Elisabeth Bost, à toute personne souhaitant entreprendre, de tester concrètement son projet d'activité sans coût d'entrée, quel que soit son niveau de diplôme, son statut (sauf salarié ETP), en conservant ses droits (ARE, ASS, RSA...), et en étant accompagné à chaque étape de son projet.**

Pour cela, elle offre un cadre et un hébergement juridique, un accompagnement individuel et collectif tout au long du parcours, des services support (fiscalité, administration, gestion, comptabilité), et un transfert progressif de compétences à la fonction entrepreneuriale, au sein d'une période de test via le Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE), au cours ou à l'issue de laquelle la pérennisation de l'activité a vocation à se traduire par un Contrat d'Entrepreneur Salarié Associé (CESA). Dès lors, l'entrepreneur-associé participe à la gouvernance collective de la structure sur la base stricte d'1 personne = 1 voix.

La Coopérative d'activité et d'emploi constitue, à ce titre, une réponse concrète, accessible à tous, à la création d'activité en conjuguant les bénéfices de l'entrepreneuriat (la liberté d'action), et du salariat (la protection sociale).

C'est à ce titre que Cap Services développe des actions dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, au service de l'insertion économique.

CAP Services est membre de l'Union Régionale des SCOP et sa direction est assurée par des entrepreneur.e.s associé.e.s élus par leurs pairs, et révocables à tout moment.

### Financement

En 2019, les financements publics représentent 38% du budget de la Coopérative et conditionnent la gratuité de l'accompagnement et des moyens attachés comme l'absence de critères - autres que légaux - d'éligibilité à l'entrée dans la coopérative.

Par ailleurs chaque entrepreneur-e assume les charges qui reviennent à toutes les entreprises. Chaque activité génère une contribution coopérative destinée à participer au coût de fonctionnement de l'outil collectif à hauteur de 10% du chiffre d'affaire hors taxe.

### Rôle des collectivités locales

La Ville de Lyon, en soutenant CAP Services depuis ses origines, et en conditionnant son aide financière à un cadre d'objectifs évaluables, permet à la Coopérative de faire de sa singularité un outil de droit commun.

### Chiffres clés

- 240 entrepreneur-e-s accompagné-e-s
- 70% de femmes, 94% de demandeurs d'emploi à leur entrée
- 2 350 000 euros de chiffre d'affaires
- 59 entrepreneur-e-s-salarié-es
- Coût salarial de l'accompagnement: 262 000 euros
- Pour 1 euro de subvention publique, CAP Services génère 10 euros de recettes en termes de charges sociales et de TVA.

#### CONTACT:

[cap@cap-services.coop](mailto:cap@cap-services.coop)



Réseau des Collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire

# DÉNICHÉ POUR VOUS

## Coopératives éphémères : expérimentation régionale en Bretagne

Mots-clés :

**Entrepreneuriat collectif**

Avril 2018



### Origine et présentation de l'initiative

**Les coopératives éphémères désignent, sous un vocable unique, des projets d'éducation/ formation des jeunes à l'entrepreneuriat collectif. La terminologie renvoie aujourd'hui à trois types de projet de nature différente :**

• **La Coopérative Jeunesse de Service (CJS)**, un projet destiné aux 16-18 ans qui, durant un été s'initient au fonctionnement d'une entreprise coopérative, s'organisent collectivement pour proposer des services à la population et aux entreprises sur leur territoire, définissent une stratégie de commercialisation et prennent des décisions de façon démocratiques.

• **La Coopérative de jeunes majeurs (CJM)**, destinée aux jeunes adultes de 18 à 25 ans

• **La Coopérative de territoire (CT)**, destinée aux habitants d'un même quartier

Issues de la pédagogie CJS, ces deux nouveaux types de coopératives entendent tester et diffuser des expériences innovantes d'entrepreneuriat collectif dans les quartiers prioritaires, articulées autour de 3 temps forts : intégration des coopérants, construction de la coopérative et formation puis prestations et vie économique des coopératives.

Ces projets de coopératives éphémères ont pour objectif de favoriser l'émancipation et le développement du pouvoir d'agir des participants, de renforcer les liens sociaux dans les quartiers d'implantation par la mise en place de projets collectifs et de développer des activités socio-économiques.

Née de la volonté des acteurs locaux, une expérimentation a été mise en œuvre sur 6 territoires en Bretagne : Bellevue (Redon), Kercado et Ménimur (Vannes), Bellevue et Kérourien (Brest), Maurepas (Rennes), Croix-Lambert (Saint-Brieuc), La Découverte (Saint-Malo).

Elle est accompagnée depuis son lancement par deux partenaires structurants : Coopérer pour entreprendre (qui porte la délégation nationale des CJS) et la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (Cress) de Bretagne.

### Fonctionnement d'une coopérative éphémère

La plupart des projets sont multiservices : les coopérants s'engagent sur des activités qu'ils savent faire et qui sont réalisables en termes de réglementation. De plus, les services proposés répondent à des besoins identifiés à l'échelon local (restauration, petits travaux, ...). Le collectif de coopérant est accompagné par des animateurs encadrants. Les coopérants mènent des activités d'autofinancement grâce à l'activité économique de chacune des coopératives qui leur permet de dégager un chiffre d'affaires.

Les coopérants sont détenteurs d'une part sociale, siègent au conseil d'administration hebdomadaire et participent ainsi à la prise de décision collective et démocratique de la coopérative. Selon leurs intérêts et leur volonté, ils sont également membres des comités marketing, finances et ressources humaines qui structurent l'organisation de la coopérative.



Réseau des collectivités territoriales pour une Économie Solidaire

## Coopératives éphémères : expérimentation régionale en Bretagne



Une des conditions de réussite du projet réside dans l'implication du plus grand nombre d'acteurs locaux (les CAE, les missions locales, les acteurs de l'ESS, les collectivités locales, les associations de quartier, etc.) et ce, sur différents aspects de la coopérative (financement, formation des coopérants, mise en réseau, ...).

### Les conditions de réussite du projet

Sur chaque projet, il existe un groupe porteur et 3 structures :

- Un pôle de développement ESS
- Une coopérative d'activités et d'emplois (qui encadre juridiquement et économiquement le projet)
- Une structure de quartier (à destination de la jeunesse ou des habitants, à l'instar d'u centre social), qui assure les conditions de mise en place du projet : relais auprès des potentiels bénéficiaires, partenaires, recrutement des animateurs, conditions matérielles, etc.

### Rôle des collectivités locales

Les collectivités locales sont fortement impliquées dans chacune des expérimentations à travers leur présence au sein des comités locaux. Les acteurs de l'ESS et les acteurs publics coopèrent et agissent mutuellement en faveur du développement pérenne de ces expérimentations.

### Financement

Les projets nécessitent d'importants financements en amont de leur mise en œuvre (mobilisation, formation des coopérants, mise à disposition d'un ou des locaux, de matériel, rémunération des animateurs...) et pendant son déroulement (action de communication et rémunération des coopérants, frais de gestion,...). Le coût global d'un projet varie en fonction du type de coopérative et des besoins du projets (entre 35 et 80 000 euros par projet pour une durée de 3 à 6 mois).

Par ailleurs, les coopératives éphémères bénéficient de multiples financements, majoritairement publics : caisse des dépôts, financement des collectivités locales (département, ville), financement par les contrats de ville et financement européens (LEADER, ...).

### Chiffres clés (2017)

- 6 territoires d'implication en Bretagne
- Des chiffres d'affaires allant de 1 800 euros à 7 000 euros selon les coopératives
- 50 coopérants.

### CONTACT:

**Nelly Lechaplain**, déléguée nationale CJS  
[deleguee-cjs@cooperer.coop](mailto:deleguee-cjs@cooperer.coop)  
**Marion Michelin**, chargée de mission entrepreneuriat ESS – innovation sociale  
[mmichelin@cress-bretagne.org](mailto:mmichelin@cress-bretagne.org)



# DÉNICHÉ POUR VOUS

## Rues du Développement Durable

Mots-clés :  
Lieux partagés, Foncier

Octobre 2018



### Origine et présentation de l'initiative

**L'association Rues du Développement Durable (RDD) a été fondée en 2009 afin de favoriser l'implantation, sur le quartier prioritaire du Crêt de Roc à Saint Etienne, d'activités s'inscrivant dans une démarche de développement durable au sens large. L'action de l'association passe notamment par la gestion et l'occupation d'un local partagé, par l'acquisition de locaux vacants par une société d'investissement solidaire ou par le portage locatif. Cela implique la recherche systématique d'une mutualisation de moyens entre acteurs, la coopération et le travail en réseau.**

Le « Crêt du Roc », quartier prioritaire de la Politique de la ville de 8000 habitants, est marqué par un habitat ancien et dégradé et l'existence de nombreuses friches : rez-de-chaussés vacants, logements non entretenus, dents creuses.

L'association s'est dotée d'un lieu central de son activité, sorte de tier-lieu, permettant entre autre l'hébergement de structures et la mise en commun de moyens. Le **local partagé « Le Pied des Marches »** situé au cœur du quartier est un espace de 120m<sup>2</sup> comprenant :

- un espace « bureau » hébergeant structures de l'ESS ou du Développement Durable ;
- un espace « réfectoire », lieu de convivialité aux vocations multiples : échange autour d'un repas, réunions, organisation de débats, d'expositions, etc...

Les fondateurs de l'association ont également créé une **société d'investissement solidaire dénommée « Crêt de Liens »**, destinée à acquérir des locaux vacants sur le quartier notamment en rez-de-chaussée afin de les relouer.

Au fil de ses bientôt 10 ans d'existence, l'action de l'association a ainsi conduit à la réactivation directe de 10 locaux (9 en portage locatif : RDD prend le bail en son nom et sous-loue ensuite ; et 1 via l'achat par la Foncière) : « Le Pied des Marches » (réfectoire en 2011 et bureaux partagés en 2016) ; un garage à vélos (2014) ; un atelier de création textile (2014) ; un atelier de design sur bois (2014) ; une boutique-atelier d'origami (2015) ; un local associatif destiné à l'Accoderie de Saint-Etienne (2015 puis 2017) ; un cabinet de médecines alternatives (2017) ; un atelier artistique et théâtre (2017) ; un espace de bureaux partagés et Maison du Projet urbain « le bar de l'Aube » (2017) ; un local destiné aux associations locales et aux projets de quartier « L'Emeraude » (2018).

D'autres activités se sont installées indépendamment, attirées par le réseau d'initiatives de proximité et l'animation créée par l'association. Pour certaines, elles ont été accompagné par RDD dans leur recherches mais ont pris le bail en leur nom. On en compte trois : un café-resto pour petits et grands (2014) ; un caviste (2016) ; une épicerie de produits locaux, biologiques et sans-emballage (2017).

Enfin, on peut ajouter 3 autres locaux en rez-de-chaussée qui sont actuellement mis à disposition par leur propriétaires et réoccupés par RDD en attendant de futurs projets.



Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire

## Rues du Développement Durable



Il s'agit donc pour l'association de créer une « pépinière horizontale » générant une dynamique favorable à l'innovation sociale et redonnant une attractivité aux quartiers, afin d'attirer de nouvelles activités.

L'association développe également divers projets autour de l'éducation populaire, de l'économie circulaire et la consommation collaborative : Elle a ainsi initié :

- la première **université populaire de Saint-Etienne** (UniPopRoc) en 2015 et 2016.
- la création de **l'Accorderie de Saint-Etienne**, développée depuis 2017 hors de RDD (voir notre fiche « Déniché pour vous » n°44 sur l'Accorderie de Lille).
- un projet de **valorisation des matériaux**. Notamment par l'organisation d'ateliers ou la réalisation d'outils mutualisés à destination des partenaires du réseau, notamment un bricobus ainsi qu'une cuisine mobile.

### Financement

A court terme, l'installation de nouvelles activités (sous-locataires) permet à l'association d'amortir le coût des loyers qu'elle paie.

Après le développement de leur activité, les porteurs de projets prennent directement en charge les baux.

A moyen et long terme, d'autres activités s'installent dans la rue, grâce à la dynamique d'attractivité engagée.

L'association s'appuie donc sur des subventions (Saint-Etienne Métropole + Contrat de ville de Saint-Etienne) et sur des financements issus de fondations, afin de financer certains projets.

S'ajoutent également les recettes issus des ventes du Réfectoire ou des prestations (Ateliers).

Depuis 2017, RDD intervient également dans le cadre d'un projet urbain sur un quartier de centre-ville, Saint-Roch (pour l'établissement public d'aménagement de Saint-Etienne).

L'association fait partie de l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine, et participe à ce titre aux études, diagnostics et propositions d'aménagement.

### Rôle des collectivités locales

Saint-Etienne Métropole soutient l'association par une subvention versée pour le fonctionnement.

La Ville de Saint-Etienne finance dans le cadre du Contrat de Ville, avec une subvention pour le développement des projets pour « créer les conditions favorables à l'installation et la pérennisation d'activités novatrices dans le quartier ». Le montant des subventions du contrat de ville (tous projets confondus) est d'environ 10 000 euros/an.

**CONTACT: Thomas BENOIT,**  
Chargé de développement de l'association  
Rues du Développement Durable  
[contact@rdd-asso.fr](mailto:contact@rdd-asso.fr)



# DÉNICHÉ POUR VOUS

## SCIC BicyclAide

Mots-clés :

**Mobilité durable**

Novembre 2017



### Origine et présentation de l'initiative

**BicyclAide agit pour promouvoir la mobilité douce et l'usage du vélo par tous, dans une logique d'économie circulaire. A l'origine d'un atelier vélo d'insertion, BicyclAide développe également des ateliers pédagogiques mobiles ainsi qu'une vélo-école.**

L'association a été créée en 2009 à l'initiative d'un groupe de citoyens, clichois pour la majorité. En avril 2011, un atelier vélo d'insertion fondé par BicyclAide a ouvert ses portes à Clichy, pour collecter, trier, réparer et revendre des vélos d'occasion.

Afin d'assurer la pérennité des activités de l'atelier, ce dernier a diversifié son offre, en proposant des ateliers pédagogiques mobiles d'auto-réparation sur le territoire francilien, aux collectivités, entreprises et bailleurs sociaux qui souhaitent encourager l'usage du vélo par les citoyens, collaborateurs, locataires. Intervenant en entreprise, sur la place publique ou en pied d'immeuble, ces ateliers mobiles permettent de sensibiliser tous les publics à la réparation et au réemploi en utilisant notamment des pièces d'occasion.

Fin 2013, l'équipe était constituée de 14 salariés et d'une trentaine de bénévoles. BicyclAide transmet la gestion de la structure d'insertion à Études et Chantiers le 1er janvier 2014. L'atelier est rebaptisé SoliCycle. En juillet 2015, BicyclAide ouvre un nouvel atelier à Gennevilliers dans le quartier prioritaire du « Luth ». La même année, BicyclAide devient une SCIC, avec différents collèges de sociétaires : salariés, bénéficiaires, soutiens (bénévoles, associations partenaires, CIGALES...) et collectivités locales.

En 2017, BicyclAide a ouvert une vélo-école à Gennevilliers, proposant des séances d'apprentissage du vélo urbain à vocation utilitaire, principalement aux adultes qui n'ont jamais fait de vélo ou qui craignent de s'y remettre.

### Financement

Au démarrage, BicyclAide a bénéficié de subventions du Conseil départemental des Hauts de Seine, du Conseil régional d'Île-de-France, du fonds de revitalisation des territoires (DIRECCTE). Elle a également bénéficié d'un soutien dans le cadre du contrat de ville de Gennevilliers, et de financements pour des postes en CUI-CAE, et un emploi d'avenir qui se termine en 2018 (40 000 euros par an).

En 2016, la SCIC disposait d'un budget de 200 000 euros, de 240 000 euros en 2017. Elle a besoin d'arriver à un meilleur taux d'autofinancement (objectif de 70% en 2017) pour pérenniser son modèle économique. Elle compte 6 salariés dont 1 CUI-CAE et 1 emploi d'avenir.

### Rôle des collectivités locales

Au-delà des soutiens financiers, une catégorie «collectivités locales» est prévue dans les statuts de la SCIC, mais non pourvue aujourd'hui. BicyclAide développe de nombreux liens avec la ville de Gennevilliers :

- mise en relation par le service économique de la ville avec des acteurs du territoire,
- coconstruction de la politique cyclable (présence à la commission vélo, remontée d'informations sur les aménagements)
- participation de la SCIC aux événements organisés par la ville (Semaine du développement durable, de la réduction des déchets, Mois de l'ESS, Olympiades...).

### Chiffres clés

En 2016 : 613 vélos collectés, 318 vélos vendus ; 70 séances d'atelier mobile (autoréparation, initiation et remise en selle) ; 290 heures d'animation ; 1818 personnes rencontrées.

**CONTACT: Charlotte Niewiadomski, gérante de BicyclAide,**  
[charlotte.niewiadomski@bicyclaide.coop](mailto:charlotte.niewiadomski@bicyclaide.coop)



Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire

# DÉNICHÉ POUR VOUS

## Plateforme de mobilité solidaire «Être Mobile C'est Permis»

Mots-clés :

**Mobilité durable, insertion**

Avril 2018



### Origine et présentation de l'initiative

« Être Mobile c'est Permis ! » porte depuis 2009 des projets visant à développer l'autonomie et la mobilité des personnes en parcours d'insertion afin de lutter contre l'exclusion sociale et professionnelle. Implantée dans un quartier prioritaire de Toulouse, EMCP est à la fois une auto-école solidaire, accueillant près de 240 personnes par an, et une plateforme de mobilité proposant une offre de solutions de mobilités avec plus de 30 partenaires engagés.

A l'origine du projet, un constat frappant : obtenir aujourd'hui le permis de conduire avec des moyens financiers restreints, sans travail et avec une maîtrise du français limitée relève de l'ordre de l'impossible. Ces personnes en situation de précarité sont d'autant plus exclues du marché du travail qu'elles ne sont pas mobiles. L'obtention du permis de conduire constitue donc un levier à la confiance en soi, à l'autonomie et de fait, à l'insertion.

« Être Mobile C'est Permis ! » est le fruit de cette réflexion menée par le centre social Alliances et Cultures, l'association intermédiaire le Tremplin, le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et de la Famille de Haute-Garonne (CIDFF) et la Régie de Quartier Desbals Services. Ensemble ils ont mis en œuvre des initiatives pilotes à partir de 2009 qui ont abouti à la création de l'association.

#### Les activités de EMCP se partagent entre :

##### • La gestion d'une plateforme de mobilité pour l'insertion sur la Haute-Garonne :

La plateforme met en place 5 grands types d'actions formant un parcours d'accompagnement à la fois individuel et collectif qui permettent de répondre à des problématiques individuelles tout en favorisant les liens sociaux:

- Accueil et Information,
- mise en relation et orientation avec les partenaires mobilité du territoire,
- élaboration d'un bilan individualisé,
- accompagnement dans la mise en œuvre d'un plan d'action mobilité,
- actions de formation en faveur de l'appropriation du territoire, de l'insertion sociale et du développement de l'autonomie.

Afin d'apporter une réponse globale et personnalisée aux difficultés de mobilité des personnes en parcours d'insertion sociale et professionnelle, le guichet unique s'organise, en complémentarité des réseaux de transports publics du territoire (SNCF, Tisséo, ...), avec les acteurs locaux pour coconstruire une offre de mobilité cohérente et adaptée aux besoins des personnes.

Elle s'appuie principalement sur les conseillers en mobilité qui ont une formation initiale de travailleur social et une spécialisation dans le conseil en mobilité.

##### • La gestion d'une auto-école sociale :

Les actions de l'auto-école sociale s'adressent à des personnes inscrites dans une démarche d'insertion et pour lesquelles le fonctionnement des auto-écoles classiques n'est pas adapté (faible maîtrise du français écrit, manque d'autonomie dans les apprentissages, dévalorisation du fait d'un manque de confiance en soi).

L'auto-école sociale met en place diverses formations / actions, à l'instar d'une auto-école «classique» : (Formation au permis B adaptée et/ou accélérée, permis AM) ainsi que d'autres formations spécifiques à son public : formation réentraînement conduite, accompagnement achat-véhicule, formation prévention des risques routiers, formation écoconduite.



Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire

## Plateforme de mobilité solidaire «Être Mobile C'est Permis»



EMCP travaille actuellement sur le développement de nouvelles activités, sur le renforcement des échanges avec les autres plateformes et/ou acteurs de la mobilité ainsi que sur des actions de sensibilisation auprès des acteurs locaux en charge des enjeux d'insertion sociale.

L'association a été lauréate de nombreux prix depuis sa création : « Osons ! » en 2015, « René auriès » et « AJIS » en 2014, Salon Créativ' et « Zoom excellence ESS » en 2013, « Talents des cités » en 2012.

### Financement

Le budget de EMCP est partagé entre l'auto-financement (participation des bénéficiaires et vente de formation, environ 33% du budget) et les subventions qu'elle reçoit de ses partenaires financiers publics comme privés qui soutiennent le projet.

Prescriptions : Pôle Emploi, PLIE, CAF, OPCA (pour les EI et ACI du territoire), FASTT, ESAT  
Subventions publiques : Préfecture, Fonds Social Européen, Conseil Régional, Conseil Départemental 31, Toulouse Métropole, Mairie de Toulouse  
Prêts et apports associatifs : Midi-Pyrénées Actives (MPA), Caisse Épargne  
Fondations : VINCI, MACIF, PSA Peugeot, Fondation de France, Ecoreuil solidarité.

### Rôle des collectivités locales

Première Brique, l'incubateur d'innovation sociale co-porté par Toulouse Métropole et Midi-Pyrénées Actives a accompagné la mise en place de la plateforme. Cet accompagnement s'est traduit notamment par un appui à la structuration et au fonctionnement et par la mise en place de partenariats.

La Ville de Toulouse, Toulouse Métropole et le Conseil départemental de Haute-Garonne soutiennent cette plateforme à hauteur d'environ 30 000 euros par an. La Communauté d'agglomération du Sicoval et du Muretain soutiennent également cette initiative.

Des rencontres régulières sont organisées avec les collectivités locales, qui font part de leurs besoins et des attentes des publics. La plupart du temps, les actions proposées par EMCP sont co-construites avec les acteurs de la collectivité pour trouver les solutions les plus pertinentes au profit des habitants. La structure est par exemple conviée à participer aux conseils citoyens du quartier, prendre part aux réunions de concertation organisées par la Mairie, etc.

L'implication des collectivités est importante car elles reconnaissent l'utilité sociale du projet, porteur d'un modèle innovant grâce à la mise en place d'une pédagogie adaptée aux difficultés du public, au pilotage du projet impliquant différents partenaires et à la recherche de financements hybrides.

### Chiffres clés

- 15 salariés
- 231 élèves à l'auto-école sociale en 2017 (+61%)
- 82.3% de réussite à l'examen du code, 82.7% de réussite au permis
- 658 personnes reçues par la plateforme mobilité pour 712 prestations réalisées.

### CONTACT:

**Karine Roux**, directrice de la plate-forme EMCP, [contact@emcp.fr](mailto:contact@emcp.fr) - [www.plateforme.emcp.fr](http://www.plateforme.emcp.fr)

[Vidéo de présentation de la plate-forme](#)

**Alexandra Veland**, cheffe de projet ESS à Toulouse Métropole, [alexandra.veland@toulouse-metropole.fr](mailto:alexandra.veland@toulouse-metropole.fr)



Réseau des Collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire

# DÉNICHÉ POUR VOUS

## Solidarauto49

Mots-clés :  
**Mobilité, Insertion**

Avril 2018



### Origine et présentation de l'initiative

**Solidarauto49 regroupe deux garages solidaires à Trélazé et à Angers dans le quartier prioritaire de la politique de la ville « Belle Beille ». Développant trois activités : vente, réparation et location de véhicules, cette entreprise d'insertion a pour double objectif de faciliter la mobilité des personnes en situation de précarité et l'insertion professionnelle de salariés se formant au métier de mécanicien automobile.**

Solidarauto49 a été créé en 2009 par des bénévoles de l'accueil d'urgence du Secours Catholique. Le premier garage en zone industrielle à Trélazé ouvre ses portes en 2010, et le second à Angers en 2015 en quartier Politique de la ville.

Trois activités:

La vente de véhicules donnés à l'association par des particuliers est réservée à des personnes à faibles ressources orientées par un prescripteur (CCAS, CAF,...) ou venues par elles-mêmes.

La réparation de véhicules est en revanche ouverte à tout public avec deux tarifs suivant le revenu des clients : un tarif « classique » et un tarif « préférentiel » pour des personnes à faibles ressources (quotient CAF < 706 euros).

Une activité de location de véhicules, débutée en 2013 en partenariat avec le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire (FASTT) est réservée à des personnes à faibles ressources en formation ou en emploi temporaire.

Gérant une entreprise d'insertion, Solidarauto49 forme des personnes en insertion à des postes de mécaniciens professionnels, avec un encadrement par des salariés permanents et la remise d'un livret recensant les compétences acquises en fin de formation.

Le garage solidaire installé dans le quartier « Belle Beille » à Angers est identifié comme le partenaire « mobilité » participant à une offre plus globale d'accompagnement social par différentes associations sur le quartier.

Solidarauto49 est à l'origine du réseau national Solidarauto, avec le garage Solidarauto38 ouvert dans l'agglomération grenobloise en 2013 (voir fiche « Déniché pour vous » n°27). La marque Solidarauto a été déposée en 2014 par le Secours Catholique.

L'essaimage est en cours, avec d'autres garages Solidarauto implantés à Rouen, Clermont-Ferrand, et des projets en cours à Tours, Montbéliard, Le Puy en Velay...

### Financement

Le modèle économique initial prévoit que les marges réalisées par l'activité de vente de véhicules donnés permet de couvrir les frais liés au tarif « préférentiel » de l'activité de réparation.

Soutien par des fondations privées notamment pour l'investissement et soutiens multiples par l'État et les collectivités territoriales.

### Rôle des collectivités locales

La Ville d'Angers et Angers Loire Métropole ont soutenu l'installation des garages (50% des travaux de mise en état du garage de Trélazé ; préemption des locaux et travaux de mise en état à Belle Beille). La communauté urbaine soutient le projet, notamment dans le cadre du dispositif d'Appui aux Structures de l'ESS (DASESS) et a fait le don de véhicules de bonne qualité issus de sa flotte. Une convention pluri-annuelle est en cours de négociation avec plusieurs collectivités.

Des prescripteurs sociaux tels que le CCAS d'Angers soutiennent les personnes pour la location, l'achat ou la réparation de véhicules à tarif préférentiel, et le FASTT pour la location.

### Chiffres clés (2017)

- 4 mécaniciens en insertion et 2 emplois d'avenir encadrés par 3 salariés permanents (ratio 1 pour 2). 4 sorties en CDI en 2017. Depuis 2011, 14 mécaniciens ont trouvé un emploi à l'issue de leur formation.
- Une centaine de véhicules donnés chaque année, leur revente représentant 36 % du chiffre d'affaires en 2017. 629 véhicules vendus depuis 2011.
- En 2017, les 3/4 des 1500 adhérents clients du service de réparation sont au tarif préférentiel.

**CONTACT: Denis CAMBOU**  
directeur  
[denis.solidarauto49@orange.fr](mailto:denis.solidarauto49@orange.fr)



Réseau des Collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire



# EDITION

Adresse du siège : RTES - Hôtel de Ville, BP 667 - 59033 LILLE Cedex

Adresse postale : RTES - 75, rue Léon Gambetta 59000 LILLE

animation@rtes.fr - www.rtes.fr

## Direction de la publication:

Christiane Bouchart.

## Responsable de la rédaction:

Anne-Laure Federici.

## Equipe de rédaction:

Delphine Vandervoorde, L'Autre Entreprise, Marie Leplaideur et Paul Garcia, Pluricité.

## Conception graphique et maquette :

Martin Besnier.

## Crédits photos

© RTES ; VRAC ; Afev ; Digifab ; BicyclAide; Ricochet Sonore ; Hôtel du Nord ; Coopérer pour Entreprendre ; Captain Ludd ; Programme P'INS ; CGET ; GPV Rive Droite

## N°ISBN

978-2-9558553-5-5

## Dépôt légal

Juillet 2019

Cette publication est éditée avec le soutien du CGET.

# REMERCIEMENTS

Nous remercions l'ensemble des initiatives qui ont contribué à l'étude, ainsi que l'équipe du bureau «développement économique et emploi» de la direction de la ville et de la cohésion urbaine du CGET.



L'ensemble du contenu de cette étude hors crédits photos est mis à disposition sous licence **CC BY NC ND 2.0 France**.

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/legalcode>